



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Première Commission

6^e séance

Lundi 11 octobre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 57 à 72 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (parle en espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais souhaiter la bienvenue aux participants du Programme des Nations Unies de bourses d'études sur le désarmement qui sont parmi nous aujourd'hui pour suivre les débats de la Première Commission.

M. Bar (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer de l'appui, de la coopération et de l'assistance de ma délégation et de moi-même dans l'accomplissement de votre tâche durant la présente session de la Première Commission. Je suis confiant en vos capacités pour nous guider tout au long de nos débats.

Pendant des lustres, les séances de la Première Commission ont été l'aboutissement d'une année de travail en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Néanmoins, la Première Commission ne peut agir de façon irréaliste, sans tenir compte des menaces existantes et naissantes. Si elle veut préserver son intégrité et continuer à jouer un rôle influent et actif, elle doit relever les défis les plus importants et pressants à la sécurité et à la stabilité de la

communauté mondiale. En adaptant ses priorités comme il convient, les débats de la Commission permettront de renforcer la sécurité universelle. Notre objectif global devrait être d'adopter une démarche réaliste et pragmatique en tenant compte des menaces que représentent les tout récents événements mondiaux et régionaux.

Le fait de traiter obstinément de questions dépassées et non pertinentes a amené la communauté internationale tout entière à une impasse dont nous pouvons difficilement voir l'issue. Cette même situation que nous constatons dans les différentes institutions de désarmement – qu'il s'agisse de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement ou de la Première Commission – est le résultat évident d'une approche inappropriée accompagnée d'une logique du tout ou rien.

La prolifération continue des armes de destruction massive demeure une source de grave préoccupation et de menace pour la sécurité nationale, régionale et mondiale. En outre, le comportement irresponsable de certains États, et leur peu d'empressement à respecter leurs engagements, des capacités de vérification limitées et le terrorisme mondial, notamment l'implication d'acteurs non étatiques dans la prolifération des armes de destruction massive, sont venus s'ajouter à toute une série de menaces à la sécurité et à la stabilité internationales. Les importants événements intervenus dans les deux dernières années en sont des exemples patents. Parmi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



eux, notons en premier lieu le constant non respect de l'Iran, le cas de la Libye et le réseau du trafiquant O. Q. Khan, dont l'ampleur et le potentiel d'adeptes n'ont pas encore été totalement dévoilés.

L'année dernière, les mécanismes traditionnels mis au point pour assurer la vérification et le respect ont nettement démontré qu'ils n'offraient pas suffisamment de garanties de sécurité pour être fiables. Malheureusement, c'est avant tout au Moyen-Orient que nous l'avons constaté.

Ces menaces naissantes ne se limitent pas aux seules armes classiques. Le commerce illicite des armes légères fait planer une menace considérable sur la sécurité internationale et sur la vie quotidienne de nombreux civils innocents dans le monde. Cette menace a été exacerbée par les dangers découlant de l'utilisation de systèmes portatifs de défense aérienne par les terroristes. La communauté internationale se doit de trouver les moyens de réduire cette menace en renforçant le contrôle sur ces systèmes, en limitant l'accès à ces armes et en mettant au point des méthodes pour protéger l'aviation civile. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative de la délégation australienne de présenter à la Première Commission un projet de résolution sur cette question. Nous saluons également l'adoption, l'année dernière, dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar, de directives sur le contrôle des exportations des systèmes portatifs de défense aérienne. Israël est fier de faire savoir que nous avons inclus ces directives dans nos règlements relatifs au contrôle des exportations.

Au cours de ces dernières années, le terrorisme a provoqué la mort de milliers de civils innocents. La relation entre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive n'est plus une construction théorique mais bien plutôt une réalité par trop tangible. Outre la menace toujours présente de prolifération de la part des États, nous avons maintenant à faire face à la menace émanant de terroristes dont l'aspiration terrifiante est de se procurer des armes de destruction massive. Ce phénomène dangereux, allié à la tendance de plus en plus grande au terrorisme suicidaire, fournit un moyen potentiellement apocalyptique pour tous ceux qui souhaitent s'opposer à tout changement nécessaire à l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité, tant régional que mondial. On ne saurait utiliser l'euphémisme pour le terrorisme. Nous devons le traiter pour ce qu'il est.

Il nous faut constater avec tristesse que, la semaine dernière encore, le terrorisme a frappé, cette fois en Egypte, tuant des dizaines d'Israéliens en vacances et leurs hôtes égyptiens. Une fois de plus nous constatons que le terrorisme ne fait aucune distinction entre les États, les peuples ou les religions. La Turquie, le Maroc, l'Arabie saoudite, l'Indonésie, l'Espagne et la Russie ont tous été victimes de la même idéologie fondée sur le principe de haine : haine du monde libre, haine des valeurs démocratiques et des droits de l'homme, haine de la paix et de la réconciliation. Les dizaines de milliers d'Israéliens qui avaient choisi les plages du Sinaï pour passer leurs vacances, ainsi que les milliers d'Égyptiens qui les accueillaient, traduisent le désir ferme d'une vie normale, tranquille et pacifique. L'attaque terroriste était dirigée contre tous ceux qui souhaitent un avenir meilleur pour le Moyen-Orient.

Les menaces traditionnelles et naissantes exigent une action ferme et décisive de la part de la communauté internationale. En outre, nous avons besoin de solutions nouvelles pour surmonter les nouveaux défis d'aujourd'hui. La Première Commission peut jouer un rôle dans cette quête internationale en adhérant aux suggestions de la délégation des États-Unis et d'autres concernant le suivi de la résolution 58/41. La présentation de cette résolution a été le premier pas vers une détermination renforcée de la communauté internationale de traiter plus efficacement les problèmes de l'heure. Israël souhaite l'évolution continue de ces idées.

Israël appuie les efforts internationaux pour définir les mesures concrètes et efficaces contre la prolifération des armes de destruction massive, et participe à ces efforts. Nous pensons que cette coopération et cette coordination au niveau international, ou entre pays partageant la même vision des choses, devraient être renforcées de manière significative. C'est pourquoi Israël accueille favorablement la résolution 1540 (2004) qui exprime la grave préoccupation suscitée par la menace du commerce illicite d'armes nucléaires, chimiques et biologique et de leurs vecteurs – à destination, notamment, d'acteurs non étatiques. C'est pourquoi Israël a également exprimé son appui à l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Selon nous, il convient d'accorder une attention identique aux initiatives bilatérales et multilatérales pour maîtriser le transfert, l'acquisition et l'utilisation

par des terroristes des systèmes portatifs de défense aérienne et les fusées et missiles à très courte portée. Nous estimons que les régimes de contrôle à l'exportation constituent un outil important pour lutter contre les tentatives d'acteurs étatiques ou non étatiques d'acquérir des matériels liés aux systèmes portatifs de défense aérienne. Israël s'associe pleinement à l'action des régimes de contrôle sur les exportations pour actualiser leurs listes et directives afin de faire face aux nouveaux défis que j'ai évoqués.

Une attitude réaliste face à ces dangereuses menaces commence, au niveau national, par une politique stricte et responsable pour empêcher toute prolifération. Les États devraient, à titre individuel, participer activement aux actions conjointes de la communauté internationale tendant à ces fins, mais chaque État doit être responsable de ses propres actes. Les décisions internationales ne peuvent être un substitut au contrôle national des matières sensibles ni à la responsabilité des actes commis dans le cadre de sa juridiction.

Pour sa part, le 30 mars dernier, Israël a adopté un nouveau régime de contrôle des exportations et des importations afin de consolider et de mieux réglementer le contrôle des exportations chimiques, biologiques et nucléaires. Ce nouveau régime inclut une disposition d'ordre général interdisant l'exportation de matériels et de produits destinés à des programmes d'armes de destruction massive et exigeant une autorisation de licence pour les produits sensibles recensés dans les listes du Groupe australien et du Groupe des fournisseurs nucléaires. En outre, il convient de noter qu'en 1991 Israël a adopté dans sa législation intérieure les directives et annexe au Régime de contrôle des techniques de missiles. Israël adhère depuis lors à cet important régime et a continué d'approfondir ses relations de travail avec cette organisation.

Qui plus est, pour faire face aux menaces régionales et pour les besoins d'une politique responsable et prudente, Israël impose des contrôles stricts sur les exportations de moyens de défense classique, notamment sur les exportations de technologies et de savoir-faire. Cependant, il convient de souligner que le commerce illicite des armes légères avec des groupes terroristes se poursuit dans notre région avec l'aide continue de certains États.

Comme je l'ai mentionné précédemment, le monde doit faire face à de nouvelles menaces à la sécurité et à la stabilité. Malheureusement, pour une grande part, cette réalité se joue au Moyen-Orient. Certains États de notre région ont décidé, au mépris total de leurs obligations internationales, d'établir une combinaison dangereuse de mise au point d'armes de destruction massive, de contacts avec des acteurs non étatiques dans le domaine du transfert d'armes et de matériels sensibles et d'appui à des organisations terroristes. Ces comportements irresponsables liés aux menaces publiques contre l'existence même de l'État d'Israël éloignent notre région de toute vision de paix et de sécurité. Les conséquences de cette dangereuse situation se feront sentir bien au-delà des frontières du Moyen-Orient et porteront atteinte à la stabilité mondiale.

Les événements de l'année dernière, notamment dans notre région, ont mis en évidence les contradictions entre les engagements officiels d'États du Moyen-Orient et leur comportement dans la réalité. Cette réalité, ainsi que les limites inhérentes aux traités sur la maîtrise des armements, est un autre rappel de l'incapacité de ces instruments à fournir à Israël les garanties de sécurité nécessaires. En outre, les États qui mettent au point leurs capacités d'armes de destruction massive au mépris de leurs obligations internationales, ont également choisi la voie de l'hostilité et de l'animosité. C'est pourquoi il n'y a pas d'alternative au Moyen Orient à un processus progressif d'instauration de la confiance fondée sur un dialogue direct et des négociations intégrant toutes les parties et conduisant à la construction d'un cadre de sécurité régional.

Au fil des années, le mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment la Première Commission, est devenu un lieu où s'affrontent les intérêts divergents de groupes et d'États. C'est pourquoi, pour changer cette réalité, il nous faut mener une action plus ciblée et pragmatique au regard des défis les plus importants à la sécurité. Les programmes motivés par des intérêts politiques extérieurs ayant peu de rapport avec les risques régionaux existants, devraient être remplacés par un nouvel ordre du jour réaliste qui s'attacherait à renforcer efficacement la sécurité et la stabilité internationales. À cet égard, une plus grande efficacité des méthodes de travail de la Première Commission devrait fournir à l'Assemblée de

meilleurs moyens pour relever les défis à la sécurité et à la stabilité.

Je présente mes excuses pour la longueur de mon intervention.

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : La plus grande menace contre la sécurité à laquelle l'humanité doit faire face aujourd'hui est celle des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Cependant, une autre grave menace existe, celle du terrorisme. La communauté internationale s'inquiète d'un scénario cauchemardesque possible où des armes de destruction massive tomberaient aux mains de terroristes. Il nous faut intensifier nos efforts au niveau international pour maîtriser ces affreuses menaces.

Le désarmement nucléaire est donc la plus haute priorité de l'ordre du jour relatif à la maîtrise des armements et au désarmement. En tant que ferme partisan du désarmement nucléaire, le Myanmar présente, chaque année depuis 1995, devant la Première Commission un projet de résolution détaillé sur le désarmement nucléaire reflétant les positions de la majorité des pays du Mouvement des non alignés. Nous présenterons de nouveau cette année un projet de résolution sur ce même sujet. Nous espérons que notre texte recevra l'appui écrasant des États membres.

Les critères de mise en œuvre du désarmement nucléaire ont été établis par la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP). C'est pourquoi nous devrions évaluer les progrès réalisés à travers les efforts systématiques et progressifs en direction du désarmement nucléaire en tenant compte de ces critères. La mise en œuvre de la première de ces 13 mesures – à savoir, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – nous échappe encore. Nous sommes toutefois encouragés par l'amélioration, à un rythme régulier, de l'état de la ratification de ce traité. À ce jour, le Traité a été signé par 173 États et ratifié par 119 d'entre eux, notamment par 33 des 44 États figurant à l'annexe 2 du Traité. La dernière ratification a été celle de la République-Unie de Tanzanie, le 30 septembre 2004. L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle pour parvenir à un désarmement nucléaire effectif. C'est pourquoi il est important que les pays figurant à l'annexe 2 du Traité ratifient cet instrument le plus tôt possible.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement, n'est toujours pas parvenue à se mettre d'accord sur un programme de travail et à entamer un réel travail de fond. Notre plus haute priorité est de voir un accord se dessiner à la Conférence du désarmement sur un programme de travail. Toutefois, quelques développements importants se sont produits au cours de la session 2004 de la Conférence. Le 12 février 2004, la Conférence s'est prononcée sur une participation élargie de la société civile à ses travaux. Sous des présidences successives, la Conférence du désarmement a tenu 12 réunions plénières officielles sur les points de son ordre du jour, sur des questions nouvelles relatives à son ordre du jour ainsi que sur la façon d'aller de l'avant sur des questions de fond, le programme de travail, l'évaluation et le bilan des réunions plénières officielles. Cela a suscité intérêt et élan au sein de la Conférence du désarmement. Nous devrions tirer profit de cet intérêt et de cet allant et intensifier les efforts pour arriver à un accord sur un programme de travail au début de la session de 2005 de la Conférence.

Nous tenons à dire à nouveau ici l'importance que nous accordons à la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2005 et à la nécessité d'aboutir à un résultat positif. Le TNP repose sur trois piliers principaux : la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il ne serait ni correct ni efficace d'examiner une question isolément. Traiter de la non-prolifération nucléaire tout en laissant de côté les deux autres questions ne saurait être la bonne façon de parvenir à des résultats positifs à la Conférence d'examen du TNP de 2005.

Nous apprécions vivement l'excellent travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, notamment en stimulant le dialogue régional sur les questions de désarmement aux niveaux régional ou international et en organisant de nombreux séminaires, ateliers et réunions à ce sujet. Nous voudrions remercier tout particulièrement M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Tssutomu Ishiguri, Directeur du Centre régional, le Département des affaires de désarmement et le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour leurs importantes contributions. À notre avis, le Centre devrait se voir attribuer les

ressources financières nécessaires pour lui permettre de poursuivre et d'accroître ses activités dans l'intérêt de États membres de la région.

Avant de terminer, je voudrais brièvement évoquer la question de l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Ma délégation appuie pleinement l'intervention faite à ce sujet par le représentant de l'Indonésie au nom des États membres qui sont membres du Mouvement des non-alignés. Des mesures destinées à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission devraient être prises dans le cadre du processus global de la revitalisation de l'Assemblée générale. En outre, les méthodes de travail actuelles de la Première Commission qui ont démontré leur efficacité devraient être maintenues, consolidées et renforcées.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre riche expérience, nos travaux seront menés à bonne fin. Je félicite également les autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation. De même, je tiens à exprimer les remerciements de ma délégation à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour ses observations liminaires. Nous apprécions vivement le travail que fait Département des affaires de désarmement.

Ma délégation apprécie les travaux de la Première Commission, dont la tâche est de garantir un monde pacifique et sûr. À cet égard, je souhaite réaffirmer la confiance de la Tanzanie dans l'Organisation des Nations Unies, notamment pour son rôle crucial au regard de la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Cette approche est la plus rationnelle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Durant l'année écoulée, peu de progrès ont été enregistrés dans le domaine du désarmement. Rien de très important n'a été réalisé depuis la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale pour faire avancer le processus du désarmement.

Il nous faut prendre davantage de mesures concrètes pour faire disparaître le spectre toujours

menaçant des armes de destruction massive. S'il advenait que ces armes, notamment des armes nucléaires, tombent aux mains d'entités étatiques ou non étatiques, cela poserait la plus grave menace à la civilisation humaine.

La Tanzanie se félicite de la décision de la Libye de mettre fin à ses programmes d'armes chimiques et nucléaires. Tous les pays détenteurs d'armes de destruction massive devraient suivre cet exemple. À notre sens, il n'y a aucune justification morale ou militaire pour qu'un pays, quel qu'il soit, continue de posséder et de compter sur ces armes de destruction massive à des fins de défense ou de dissuasion étant donné que leur utilisation, délibérée ou accidentelle, pourrait provoquer l'anéantissement de notre monde et de sa civilisation.

Il reste sept mois avant la Conférence d'examen de la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005, et beaucoup reste à faire pour assurer son succès. Bien que nous soyons tous d'accord pour dire que le TNP est la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et du désarmement, certains États ne semblent pas disposés à honorer leurs engagements. Il est regrettable qu'au moment où la Conférence d'examen de 2005 approche, les 13 mesures concrètes agréées en 2000, ne soient toujours pas appliquées. Et ce en dépit de l'engagement très net des États dotés d'armes nucléaires à éliminer leurs arsenaux nucléaires. Plus grave encore, nous voyons apparaître de nouvelles doctrines nucléaires ayant trait notamment à l'emploi des armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes. Et comme si cela n'était pas suffisant, de nouveaux types d'armes plus perfectionnées et plus faciles à dissimuler ainsi que leurs vecteurs font l'objet d'études et de mise au point. Tous ces faits sont contraires à l'esprit et à la lettre du TNP.

La prolifération et l'utilisation d'armes de destruction massive préoccupent ma délégation. Le danger de voir des terroristes acquérir et utiliser ce type d'armes est encore plus inquiétant. Étant donné cette situation, la meilleure façon d'empêcher les terroristes d'avoir un accès facile aux armes de destruction massive consisterait, selon nous, à combler toutes les lacunes éventuelles, notamment en renforçant les instruments internationaux ayant trait aux armes nucléaires, biologiques et chimiques. Dans ce contexte, il conviendrait de promouvoir l'universalisation de la Convention sur les armes

chimiques. Dans le même ordre d'idées, nous demandons à tous les États parties de respecter pleinement la Convention sur les armes chimiques. Il est tout aussi nécessaire de parvenir le plus rapidement possible à un accord sur un mécanisme de vérification fort pour la Convention sur les armes biologiques. Plus nous tarderons à réaliser un accord, plus les possibilités de prolifération des armes biologiques augmenteront.

J'ai le plaisir d'informer la Commission que, le 30 septembre 2004, la Tanzanie a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous n'avons pas de capacité nucléaire, mais nous pensons que notre signature du Traité confirmera que cet instrument est l'un des plus importants pour promouvoir la non-prolifération à l'échelle internationale. Le Traité est une mesure de confiance efficace pour mettre fin à la course aux armes nucléaires et pour accélérer le processus d'élimination de ces armes. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et notamment à ceux dont la signature est nécessaire pour son entrée en vigueur, de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de nous mener à bien cette entreprise mondiale décisive.

Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement. Il est important pour la communauté internationale d'examiner attentivement et d'appliquer les recommandations du Groupe. Parmi ces recommandations, la principale vise à réduire les dépenses militaires toujours croissantes et à consacrer les fonds ainsi libérés aux activités socio-économiques. Les dividendes de la paix dont on a tant parlé à la fin de la guerre froide ne se sont toujours pas matérialisés.

Ma délégation réaffirme son appui aux initiatives lancées pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. Les dégâts causés par ces armes dans les conflits régionaux et internes dans les pays en développement a alimenté de violents conflits et causé la mort d'innombrables civils, la destruction de foyers et des déplacements massifs d'êtres humains. Nous avons besoin d'une action internationale concertée pour mettre un terme à cette situation. La Tanzanie participera, comme elle l'a toujours fait, à tous les processus sous-régionaux, régionaux et internationaux destinés à surmonter ce problème.

Le mois prochain, les États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres se réuniront à Nairobi, Kenya, pour la première Conférence d'examen. Des progrès importants ont été réalisés aux niveaux national, régional et international dans la campagne menée contre les mines antipersonnel. Instruments de guerre, les mines sont anachroniques et inhumaines. La Tanzanie a dépassé ce seuil en détruisant tous ses stocks de mines avant la tenue de la Conférence. Néanmoins, la Convention d'Ottawa n'est toujours pas devenue universelle et fait l'objet de nombreux défis. Selon nous, l'humanité serait mieux servie si tous les pays ratifiaient le traité et si la communauté internationale apportait une assistance accrue aux pays touchés par les mines.

Ma délégation appuie sans réserve l'action entreprise pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. La réforme de la Commission doit faire partie de la revitalisation de l'Assemblée générale dans son ensemble. Elle ne doit pas se faire de façon isolée. Plus important encore, la réforme devrait permettre de relever les défis les plus pressants d'aujourd'hui, c'est-à-dire ceux associés au désarmement général et complet. Nous n'aboutirons à rien si les réformes ne portent pas de fruits.

Pour terminer, je voudrais mettre en garde la Première Commission contre le piège dans lequel est tombée la Commission du désarmement. De même, il ne faut pas que nos devenions une autre Conférence du désarmement dont les activités sont au point mort depuis huit ans.

M. Milad (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

La cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale est la première réunion à se tenir depuis la déclaration de la Libye, le 19 décembre 2003, de renoncer volontairement à ses programmes et équipements susceptibles de mener à la production d'armes internationalement prohibées. C'est donc, pour nous, une importante occasion d'exprimer nos préoccupations portant sur de questions, plus particulièrement celles relatives au désarmement et à la prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. L'initiative libyenne a démontré que mon pays est convaincu que la course

aux armements ne sert ni sa propre sécurité ni celle de la région. Bien au contraire, elle va à l'encontre de notre désir profond d'instaurer un monde de paix et de sécurité. La Libye appelle tous les États sans exception à s'inspirer de son exemple, à commencer par les pays du Moyen-Orient, et à éviter de pratiquer la règle des deux poids deux mesures.

Comme il était évident dès l'annonce de notre initiative, la Libye cherchait à se doter d'une capacité de défense non classique à un moment où elle estimait que sa sécurité était menacée et que les arrangements régionaux et internationaux sur les armes classiques ne pouvaient contrecarrer cette menace. La Libye pensait qu'il lui fallait disposer des moyens nécessaires pour protéger son indépendance et sa souveraineté, d'autant plus que certains États de la région étaient dotés d'armes de destruction massive.

Le monde a connu de profonds changements au cours de la dernière décennie. Ces changements nous ont amenés à modifier notre façon de penser et à pratiquer une politique différente. Cette politique tient compte de l'évolution qui s'est produite dans le domaine des relations internationales, tout en cherchant les moyens de préserver nos intérêts nationaux sans méconnaître pour autant les intérêts d'autres États et du monde en général. C'est pourquoi, nous avons commencé, il y a plusieurs années déjà, à revoir nos programmes en matière d'armements, notamment nos efforts pour acquérir des armes de destruction massive. Ainsi, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

Premièrement, le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige que nous participions de façon positive au désarmement, notamment dans la région du Moyen-Orient, pour ce qui est des armes de destruction massive. Deuxièmement, les armes de destruction massive ne sont pas viables à long terme. De toute façon, leurs conséquences sont incalculables et tragiques. Troisièmement, les armes de destruction massive représentent le même degré de danger pour ceux qui les possèdent que pour ceux qui en seraient les cibles. Quatrièmement, si les armes de destruction massive sont un moyen de protection, elles exigent d'être elles-mêmes protégées et, cinquièmement, ces armes sont à l'origine du tarissement actuel des fonds aux dépens du développement économique et social et de la prospérité des populations.

La prolifération des armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde est, pour nous,

vivement préoccupante. Bien que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) soit entré en vigueur en 1970 et que six Conférences d'examen aient eu lieu pour évaluer l'état d'avancement du Traité, les résultats demeurent très décevants. Il est impossible de prévoir les catastrophes que pourrait causer une course aux armes nucléaires. Les États qui acquièrent de telles armes prennent donc une lourde responsabilité, notamment les États de la région du Moyen-Orient. Je veux parler ici de l'entité sioniste qui continue de refuser d'adhérer au TNP ou de placer son arsenal et ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La communauté internationale devrait exercer de fortes pressions sur cette entité pour la convaincre d'adhérer sans plus tarder au TNP et de signer l'accord de garanties de l'AIEA et son protocole additionnel.

Nous demandons également à tous les États dotés d'armes nucléaires de respecter leurs engagements au titre de l'article VI du TNP et d'appliquer toutes les dispositions du Document final adopté à la Sixième Conférence d'examen de 2000 du TNP ainsi que le paragraphe 4 de la résolution de 1995 portant sur la transformation de la région du Moyen-Orient en une zone exempte d'armes nucléaires.

La Jamahiriya arabe libyenne a ratifié, cette année, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons également signé le protocole additionnel de l'AIEA car nous souhaitons apporter une réelle contribution à la non-prolifération des armes nucléaires et au démantèlement des armes de destruction massive.

Au cours des neuf mois écoulés, des responsables d'organisations habilitées ont visité la Libye. Parmi les plus importants je citerai M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Rogelio Pflirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, M. Wolfgang Hoffmann, Secrétaire exécutif de la Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et M. Carlos Sersale di Cerisano, Président par intérim du Régime de contrôle des technologies de missiles. Ils ont mené des discussions positives avec les dirigeants libyens. La Libye a également accueilli de nombreuses équipes d'inspection dépêchées par ces organisations. Nous avons répondu à toutes leurs exigences pour leur permettre de mener à bien leur travail et, de plus, nous

leur avons communiqué toutes les informations qu'ils souhaitaient obtenir.

Ma délégation tient à souligner combien il est important de relancer la Conférence du désarmement qui, jusqu'à présent, n'a pas réussi à se mettre d'accord sur son programme de travail et à faire le moindre progrès sur les questions dont elle a à traiter, notamment la conclusion d'une convention non discriminatoire, multilatérale et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Ma délégation appuie le principe du multilatéralisme dans le domaine du désarmement car c'est le seul moyen de parvenir au désarmement général et complet.

La Jamahiriya arabe libyenne a dû faire face à de nombreux problèmes en raison de la présence d'un grand nombre de mines antipersonnel, vestiges d'explosifs de guerre et autres munitions. Les estimations des Nations Unies indiquent la présence de quelque 10 millions de mines disséminées sur le territoire libyen au cours de la Seconde guerre mondiale, et qui ont tué, blessé ou mutilé des dizaines de milliers de civils innocents. À cet égard, il importe que les pays qui ont posé ces mines assument leurs responsabilités en répondant immédiatement et totalement à la demande de mon pays de lui fournir les cartes et autres informations liées à la pose de ces mines. Il est également important de dédommager les victimes et leurs familles pour le tort qu'elles ont subi par suite de l'explosion de mines.

Ma délégation demande que la région Méditerranéenne devienne une zone de paix où tous les peuples de la région pourront vivre en harmonie et en se respectant mutuellement. Selon nous, cet objectif ne saurait être atteint sans le retrait de toutes les flottes étrangères de la Méditerranée et de toutes les bases militaires étrangères. Il conviendrait également de respecter la souveraineté de tous les pays de la région, d'éviter toute ingérence dans leurs affaires intérieures et de régler tous les différends de manière pacifique sans recourir à l'emploi ou à la menace de la force et sans imposer ou menacer d'imposer des sanctions.

Je saisis cette occasion pour signaler la visite mardi dernier, 7 octobre 2004, du Premier ministre Berlusconi, d'Italie, au Frère Muammar Al-Kadhafi, le dirigeant de la révolution libyenne, à l'occasion de

l'inauguration d'un oléoduc transportant du gaz libyen vers l'Europe, à travers l'Italie. Nous estimons que ce projet illustre une coopération permettant d'améliorer les relations dans la région. La décision des pays de l'Union européenne de lever l'interdiction des ventes d'armes à la Libye est un autre exemple de cette coopération.

Le terrorisme est un phénomène très grave que toutes les régions du monde continuent de subir. La Libye a constamment souligné la nécessité de se pencher sur ce phénomène répandu. Nous avons demandé la tenue d'une conférence internationale pour définir le terrorisme, déterminer ses causes profondes et trouver les solutions appropriées pour y faire face. La Libye a signé les 12 conventions régionales et internationales contre le terrorisme car elle est soucieuse du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En ce qui concerne la réforme des méthodes de travail de la Première Commission, ma délégation estime que ce processus doit porter avant tout sur l'importante question du non respect des engagements et obligations établis par de nombreuses résolutions adoptées au long des décennies et que les grandes Puissances, notamment, n'ont pas appliquées. La meilleure façon de réformer la Commission serait de le faire dans le cadre d'une réforme générale des principales structures des Nations Unies.

Pour terminer, ma délégation souhaite rappeler que la Libye coopérera avec toutes les parties pour aboutir à un désarmement général et complet afin d'instaurer un monde de paix, d'amour et de stabilité.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous connaissons tous l'engagement de votre pays à la cause du désarmement général et complet ainsi que vos qualités personnelles et professionnelles. C'est pourquoi nous sommes certains que vous conduirez nos travaux avec sagesse et équilibre.

La Colombie s'associe à l'intervention faite par la délégation du Brésil au nom des pays membres du Groupe de Rio. Néanmoins, nous voudrions préciser la position nationale colombienne à l'égard de certains

points de l'ordre du jour de la Commission qui présentent un intérêt particulier pour notre pays.

Qu'il me soit permis tout d'abord d'appeler la Première Commission à retrouver son rôle politique défini dans les Articles 11 et 13 de la Charte. Cette nécessité devient d'année en année plus évidente étant donné la paralysie de la Conférence du désarmement, qui, depuis huit ans, n'a toujours pas réussi à se mettre d'accord sur son programme de travail, étant donné également la suspension, cette année, des travaux de la Commission du désarmement en raison de l'absence de consensus sur les nouveaux points de son ordre du jour. Cependant, pour que la Commission retrouve l'important rôle politique qu'elle se doit de jouer dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale nous devons renouveler notre attachement au multilatéralisme et adopter une attitude responsable pour passer de l'affrontement à la coopération.

Dans cet esprit, ma délégation demande que les initiatives en vue d'améliorer nos méthodes de travail soient évaluées en fonction de leur mérite et de leur bien-fondé et non pas en fonction des États ou groupes d'États qui les proposent. Si nous portions l'attention et la détermination requises à l'examen de la situation difficile que connaît l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération, nous devrions être en mesure d'atteindre un consensus qui nous permettrait d'aller de l'avant.

Nous devons préserver cette instance multilatérale, seule de ce genre à fonctionner encore, mais nous devons également la réformer. C'est la seule façon de démontrer que le multilatéralisme peut être efficace et peut relever les défis à la paix et à la sécurité internationales.

La Colombie réaffirme son attachement à la cause du désarmement général et complet. Aujourd'hui que le terrorisme constitue une nouvelle et très grave menace à la paix et à la sécurité internationales, nous tenons à réaffirmer que seule l'élimination complète des armes de destruction massive empêchera de voir de telles armes tomber aux mains de terroristes. C'est pourquoi nous sommes fermement attachés au désarmement multilatéral et aux instruments de non-prolifération, notamment ceux qui régissent les armes de destruction massive, à savoir les armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument juridique dans ce domaine, est

des plus importants. La Colombie a signé le Traité en 1996 et a toujours agi conformément à son esprit. Dans toutes les instances internationales elle a affirmé son engagement à l'égard des objectifs du Traité afin de parvenir au désarmement général et complet. À la Conférence en vue de faciliter la mise en œuvre du Traité, nous avons souligné la nécessité de définir et de promouvoir des mesures concrètes dans des situations telles que celle de la Colombie où il y a une volonté politique de ratifier ce traité mais où des difficultés d'ordre constitutionnel et juridique existent. Nous continuons d'espérer qu'une solution sera trouvée et nous permettra de ratifier le Traité le plus tôt possible.

Parmi les questions de l'ordre du jour de la Première Commission qui ont considérablement évolué cette année, nous citerons la « Relation entre le désarmement et le développement ». À la demande de l'Assemblée générale, un Groupe d'experts gouvernementaux a été établi pour examiner la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel. Le rapport du Groupe (A/59/119) souligne le rôle central de la sécurité, les coûts et conséquences des dépenses militaires, la libération de ressources pour le développement, l'importance du multilatéralisme et le rôle primordial des Nations Unies à cet égard.

Selon le rapport, après les réductions enregistrées dans les années 1990, les dépenses militaires mondiales ont de nouveau commencé à augmenter. En 2003, les dépenses militaires mondiales ont atteint approximativement 900 milliards de dollars, soit 2,6 % du produit national brut mondial. La dichotomie entre les dépenses militaires mondiales, notamment dans les pays à haut revenu, et le sous-développement économique et social, la pauvreté, voire l'extrême pauvreté, dans lesquels vit la grande majorité de l'humanité, devrait suffire à ranimer dans le monde l'intérêt accordé à la question de la relation entre le désarmement et le développement.

Pour un pays comme la Colombie, l'importance accordée par ce rapport à la sécurité sur les plans individuel et national, régional et international en matière de désarmement et de développement est totalement justifiée. Le terrorisme et la violence, qui chaque année causent des dizaines de milliers de morts dans notre pays et obèrent de 5,8% notre produit intérieur brut, sont combattus au moyen d'une politique de sécurité démocratique qui est en train de donner des résultats positifs. C'est seulement par

l'instauration de la sûreté et de la sécurité de nos citoyens que nous serons en mesure de planifier notre développement économique et de redistribuer une grande partie de nos ressources ainsi libérées à l'investissement social. Nous nous consacrons maintenant à restaurer la primauté du droit sur l'ensemble de notre territoire.

Cependant, nos efforts au niveau national ne sont pas suffisants. Hormis une plus grande assistance au développement et un climat international plus favorable au financement du développement et de l'exportation de nos produits, nous avons besoin d'une plus grande coopération pour lutter contre le problème mondial des drogues illicites dont le trafic finance la violence et le terrorisme en Colombie. Nous avons également besoin de contrôles plus étroits dans le domaine du commerce mondial des armes légères qui continuent à semer la mort et à contraindre au déplacement de nombreux citoyens colombiens. Il faut un engagement mondial plus ferme pour mettre fin à la production et à la vente des mines antipersonnel qui tuent et mutilent nos soldats et nos enfants. C'est notre seul moyen de remplacer la peur et l'insécurité par la paix et le développement. Nous enregistrons avec satisfaction les quatre nouvelles ratifications à la Convention d'Ottawa, cette année, portant ainsi le nombre des États parties à 143. Il est urgent de parvenir à l'universalité de la Convention et de la rendre ainsi plus contraignante à l'égard de ceux qui sont actuellement les plus grands producteurs de ces mines. Nous condamnons la fabrication et l'utilisation des mines sans discernement par des acteurs non étatiques et prions la communauté internationale d'agir pour mettre un terme à cette situation. Il est primordial que les institutions internationales et régionales fournissent les ressources nécessaires pour procéder aux coûteuses et urgentes opérations de déminage qui s'imposent dans le monde.

M. Bar (Israël), Vice-président, assume la présidence.

La Colombie interviendra de façon plus détaillée au cours du débat thématique sur des points tels que la relation entre le désarmement et le développement, les mines antipersonnel et, surtout, le commerce illicite des armes légères pour lequel ma délégation coordonne le projet de résolution présenté cette année sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action. Nous présentons ce texte chaque

année devant la Première Commission, avec le Japon et l'Afrique du Sud et le parrainage de plus de 100 pays.

M. Chun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite l'ambassadeur De Alba pour son accession à la présidence de la Première Commission. Nous entendons travailler étroitement avec lui au cours des prochaines semaines.

La prolifération des armes de destruction massive en général et des armes nucléaires en particulier constitue, aujourd'hui, la menace la plus grave à la sécurité mondiale. La révélation du réseau A. Q. Khan nous a éveillé au réel danger de voir des armes de destruction massive et leurs vecteurs tomber aux mains de terroristes. Pour relever ce défi, il est essentiel de parvenir à l'adhésion universelle aux instruments de désarmement et de non-prolifération existants et de les respecter, notamment pour ce qui est du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), des accords de garanties et des protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Il est extrêmement important de renforcer et de compléter le régime de non-prolifération nucléaire existant établi sur la base du TNP. Il convient de remédier aux faiblesses et lacunes inhérentes au Traité afin d'empêcher tout proliférateur déterminé de mettre au point des capacités d'armes nucléaires sous couvert de programmes prétendument pacifiques utilisant l'énergie nucléaire.

À cet égard, la République de Corée reconnaît le rôle vital du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Groupe des Huit, partenaires mondiaux contre la propagation des armes et de matériels de destruction massive, à l'appui du régime mondial de non-prolifération. Nous nous félicitons également de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive adoptée en avril dernier. À notre avis, cette résolution du Conseil de sécurité constitue une mesure importante puisqu'elle a pour objet de supprimer les lacunes existant dans le régime international de non-prolifération en traitant des graves préoccupations liées au danger de voir des acteurs non étatiques avoir accès aux armes de destruction massive et de leur vecteurs.

La République de Corée attache une grande importance au renforcement des mécanismes de respect et de vérification du régime de non-prolifération nucléaire. À cette fin, nous appuyons sans réserve l'universalisation du protocole additionnel à l'accord de garanties. En février dernier, nous sommes devenus le trente-neuvième pays à ratifier un protocole additionnel. Conformément aux nouvelles normes de garanties établies au titre du Protocole additionnel, nous avons soumis à l'AIEA une nouvelle déclaration complète de toutes nos activités nucléaires, y compris les expériences de recherche scientifique en laboratoire réalisées dans le passé et contenant des quantités minimales de matériel nucléaire. Nous coopérons pleinement avec l'AIEA pour atteindre les normes les plus élevées de transparence nucléaire dans notre pays. Nous demandons instamment à tous les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier un protocole additionnel le plus rapidement possible.

La République de Corée souligne combien il est urgent de mettre en œuvre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est particulièrement important que les États dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur adhèrent à cet instrument le plus rapidement possible. La conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles et doté d'un mécanisme de vérification approprié est une autre tâche importante et urgente. Une limitation des stocks existants et futurs de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires au travers d'un tel traité jointe à l'interdiction des essais nucléaires établie par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous semble indispensable pour atteindre nos objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il est essentiel de maintenir les moratoires sur les essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, jusqu'à la mise en œuvre d'un traité d'interdiction, nous demandons à tous les États intéressés de déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, et de le respecter.

Ces efforts normatifs en direction de la non-prolifération seront positifs s'ils vont de pair avec des initiatives visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes de prolifération par le biais du règlement des conflits régionaux et de la réduction des tensions régionales et de l'insécurité.

Le TNP repose sur un équilibre délicat entre ses trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le maintien de cet équilibre est indispensable pour la viabilité et la vitalité politiques du Traité. Etant donné que le désarmement et la non-prolifération sont complémentaires et se renforcent mutuellement, les obligations de non-prolifération renforcées des États non dotés d'armes nucléaires devraient être assorties d'efforts sérieux et de bonne foi de la part des États dotés de ces armes pour parvenir à un désarmement nucléaire complet. En outre, les initiatives en matière de non-prolifération ne devraient pas être prises aux dépens du droit légitime aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous souhaitons des débats plus approfondis sur ces questions fondamentales à la Conférence d'examen du TNP qui doit se tenir en mai prochain.

La question nucléaire nord-coréenne demeure un grave défi à la paix et à la sécurité de la péninsule coréenne et au-delà. La République de Corée réaffirme son attachement à la solution pacifique de cette question par la voie du processus des pourparlers à six. Nous espérons que la Corée du Nord prendra la décision stratégique d'abandonner toutes ses armes nucléaires et ses programmes connexes – notamment son programme d'uranium enrichi – une fois pour toutes et se joindra à tous ceux qui souhaitent une Asie de l'Est dynamique.

La République de Corée prend une part active aux initiatives des pays partageant ses idées, afin de maîtriser la prolifération des missiles balistiques en tant que vecteurs d'armes de destruction massive. Nous avons accueilli, la semaine dernière à Séoul, la réunion plénière du Régime de contrôle des technologies des missiles. Nous souscrivons pleinement au Code de conduite de La Haye que nous considérons comme une base concrète pour établir des normes mondiales relatives aux activités liées aux missiles balistiques. Il est profondément décevant que le deuxième Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la question des missiles sous tous ses aspects n'ait pas réussi à fournir un rapport substantiel malgré les trois sessions de fond tenues cette année.

La République de Corée appuie le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères en tant que réaction multilatérale importante à une menace à la sécurité humaine. Il est encourageant de constater que la première session du Groupe de travail à

composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites a connu un début prometteur en juin dernier, et nous attendons des progrès substantiels lors des futures sessions. Nous sommes favorables à un contrôle renforcé des systèmes portatifs de défense aérienne, et nous nous félicitons de leur inclusion dans le Registre des armes classiques des Nations Unies en tant que sous-catégorie nouvelle. Nous espérons que la Commission prendra des mesures concrètes sur cette question au cours de la présente session.

La République de Corée attache une grande importance à un multilatéralisme efficace pour traiter des questions du désarmement et de la non-prolifération au niveau mondial. Or, jusqu'à présent, les résultats du mécanisme du désarmement multilatéral ont été plutôt décevants. La Conférence du désarmement se trouve dans une impasse depuis trop longtemps, sans perspective de relance prochaine. Cette année, la Commission du désarmement n'a pas réussi à adopter un ordre du jour en tant que base de départ de ses débats. La troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2005 n'a pas pu se mettre d'accord sur un ordre du jour de la Conférence, sans parler d'atteindre le consensus sur des recommandations de fond. Le triste état dans lequel se trouvent les grands mécanismes et les instances de désarmement rend le rôle et la responsabilité de la Première Commission encore plus importants. Voilà pourquoi la réforme de la Première Commission est essentielle et urgente. Nous appuyons les propositions constructives concernant la revitalisation de la Commission, et nous espérons parvenir à un résultat fructueux.

M. Nguyen Duy Chien (Viet Nam) (*parle en anglais*): Pour commencer, je tiens à féliciter l'ambassadeur De Alba et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour leur élection. Nous les assurons du plein appui et de la coopération de la délégation du Viet Nam.

Convaincu que le désarmement général et complet est une ferme garantie de l'évolution de l'humanité, le Viet Nam a toujours appuyé et apporté sa meilleure contribution à toutes les initiatives visant à consolider les engagements à l'égard de cet objectif en les renforçant, comme le demandent les conclusions des conférences et réunions appropriées et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous

regrettons que les récents efforts de la communauté internationale dans les différentes instances de désarmement multilatéral tels que la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement et le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2005 des parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) n'aient pas abouti à des résultats encourageants. L'état actuel des affaires de désarmement ne peut être redressé que grâce à une réelle volonté politique et à des efforts conjoints redoublés pour surmonter les difficultés et les obstacles existants.

Il va sans dire que les armes nucléaires constituent la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales. Le Viet Nam a constamment appelé à l'élimination complète des arsenaux nucléaires et nous nous sommes engagés à coopérer étroitement avec la communauté internationale pour éliminer ces armes dangereuses. À cet égard, la délégation du Viet Nam tient à souligner une fois encore que la Cour internationale de justice, dans son avis consultatif du 8 juillet 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires, a déclaré clairement qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à bien des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et effectif.

Le Viet Nam attache une grande importance au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À la conférence d'examen du TNP de 2000, les États dotés d'armes nucléaires, conformément à leurs obligations au titre de l'article VI du TNP, se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. Cet engagement et d'autres convenus aux Conférences d'examen de 1995 et de 2000 doivent être respectés. À cet égard, le Viet Nam appuie sans réserve la proposition du Mouvement des non alignés de créer, à la Conférence d'examen de 2005, des organes subsidiaires aux grandes commissions pour examiner des mesures concrètes en vue d'actions systématiques et progressives pour éliminer les armes nucléaires et étudier les garanties de sécurité, entre autres. Nous espérons sincèrement que les divergences de vues actuelles entre les États parties sur les priorités et les perspectives de la Conférence d'examen du TNP de 2005 seront surmontées grâce à un programme suffisamment large pour assurer son succès. Le Viet Nam reconnaît pleinement le rôle important des garanties de l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA) pour la consolidation du système de vérification du régime de non-prolifération.

L'assistance aux États non dotés d'armes nucléaires dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire représente une obligation stricte au titre du TNP. Nous tenons également à souligner que le TNP confirme le droit des pays d'avoir accès, sans discrimination, à la recherche et à la production ainsi qu'aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Viet Nam est tout à fait conscient de l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour le renforcement du régime de non-prolifération et pour le désarmement nucléaire. Ayant été l'un des premiers signataires du Traité, nous sommes en train d'achever les procédures nécessaires pour ratifier cet instrument dans les meilleurs délais.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une importante mesure en direction de l'objectif du désarmement régional et mondial et de la non-prolifération. Je tiens à réaffirmer que le Viet Nam appuie toutes les initiatives ayant pour objet de créer des zones exemptes d'armes dans toutes les régions du monde. Pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est, le Viet Nam se félicite de l'annonce par la Chine de sa volonté d'adhérer au Protocole annexé au Traité de Bangkok, et demande aux autres États dotés d'armes nucléaires de faire de même.

La convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est essentielle pour examiner et évaluer la mise en œuvre de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous sommes déçus de l'absence de consensus au sein du Groupe de travail à composition non limitée établi par l'Assemblée générale et chargé d'étudier les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment la création éventuelle d'un comité préparatoire. Nous nous associons aux nombreuses autres délégations pour demander à l'Assemblée générale de convoquer à nouveau le Groupe de travail pour examiner les moyens concrets de tenir la session extraordinaire le plus rapidement possible.

Enfin, en ce qui concerne la revitalisation du travail de la Première Commission nous nous joignons au Groupe de travail chargé des questions du désarmement pour présenter la position commune du

Mouvement des non alignés sur ces importantes questions, et espérons que grâce à son travail constructif, la Première Commission pourra aller de l'avant en élaborant des mesures concrètes destinées à renforcer le régime de désarmement, la maîtrise des armes et la non-prolifération.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes sincères félicitations à l'ambassadeur De Alba pour son accession à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincue que, sous sa direction éclairée, la Commission mènera ses travaux à bien. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Thaïlande souhaite s'associer à l'intervention qui sera faite par le représentant du Myanmar au nom de l'ANASE.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, un an avant la célébration du soixantième anniversaire des Nations Unies, il est regrettable que, malgré nos efforts incessants pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération, le monde actuel ne soit pas davantage à l'abri du fléau des armes de destruction massive et des armes classiques qu'il l'était il y a plus d'un demi-siècle, lors de la création des Nations Unies.

Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général rappelle que

« la lenteur des progrès réalisés vers l'élimination de ces armes, les violations des engagements en matière de non-prolifération, les preuves de l'existence d'un réseau nucléaire clandestin et la menace terroriste [sont] des dangers pour la paix et la sécurité internationales, que pourrait accroître la probabilité de nouvelles frappes unilatérales ou préventives ». (*A/59/I, par. 69*)

Afin d'éviter tout affaiblissement de la confiance mise dans le multilatéralisme, il est largement acquis qu'un régime de strict respect est la clef du fonctionnement efficace d'un système multilatéral à cet égard. En tant que pays en développement, la Thaïlande comprend les difficultés éprouvées par d'autres pays en développement à s'acquitter de leurs obligations. Pour notre part, nous sommes prêts, dans la mesure de nos moyens, à œuvrer avec d'autres pays en développement pour mener à bien notre entreprise commune.

Les armes de destruction massive sont devenues la principale menace à la paix et à la sécurité. La Thaïlande est fermement convaincue que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de l'effort de non-prolifération collectif et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. À cet égard, la Thaïlande prie tous les États dotés d'armes nucléaires de devenir parties au TNP et encourage toutes les parties au TNP à mettre en œuvre le Document final adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue de parvenir à l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Nous espérons également que les discussions qui auront lieu durant la prochaine conférence d'examen du TNP de 2005 déboucheront sur des résultats concrets qui nous rapprocheront de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Thaïlande appuie fermement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité qu'elle considère comme une réponse juste à la grave menace posée par la prolifération des armes de destruction massive. Ma délégation a le plaisir de faire savoir que la Thaïlande est en train de mettre en application les dispositions de la résolution et sera en mesure de remettre son premier rapport sur la question suivant le calendrier établi par ce texte.

La Thaïlande tient à appeler tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de le faire le plus rapidement possible afin de permettre la mise en œuvre du Traité. En ce qui concerne la Thaïlande, nous accélérons actuellement notre processus interne pour la ratification du Traité, ce qui sera fait, nous l'espérons, vers 2005. En attendant, nous travaillons étroitement avec le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires en vue d'installer deux stations de surveillance dans notre pays. Après avoir ratifié le Traité, la Thaïlande est déterminée à œuvrer davantage et plus étroitement avec d'autres parties intéressées pour participer à la mise au point du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Quant à la Convention sur les armes chimiques, la Thaïlande, en sa qualité de membre à part entière de la Convention depuis le début de l'année dernière a joué un rôle actif pour promouvoir l'universalisation de cet instrument. Travaillant main dans la main avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, nous avons conjointement organisé un atelier régional

sur l'universalité de la Convention sur les armes chimiques en mars 2003, et un atelier régional sur l'assistance et la protection, à Bangkok en mars 2004.

Si le monde doit faire face aux menaces des armes de destruction massive, notamment des armes chimiques et biologiques, le problème des armes classique n'a jamais disparu. Malgré nos efforts constants pour relever le défi posé par les armes légères, des centaines de milliers de vies innocentes sont ôtées par ce fléau chaque année. C'est pourquoi ma délégation appuie la création et les activités du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international permettant le marquage et le traçage de ces armes et espère des débats constructifs à la Deuxième réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, qui doit se tenir l'année prochaine.

La Thaïlande admire le travail de la société civile, notamment des organisations internationales, qui a contribué grandement à l'action menée pour résoudre le problème des armes légères. Ces organisations bénévoles doivent pouvoir travailler en coordination plus étroite avec les instituts gouvernementaux et les organisations internationales pour élargir la prise de conscience publique et poursuivre la campagne dans ce domaine. Dans l'exercice de ses capacités et conformément au Programme d'action, ma délégation a le plaisir de faire savoir que la Thaïlande, en coopération avec le Royaume-Uni, organisera un séminaire régional sur le transfert des armes légères, en janvier 2005, à Bangkok.

Longtemps avant son accession à la présidence de la Première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines, en septembre 2003, la Thaïlande avait placé la question des mines antipersonnel en tête de son ordre du jour. En sa qualité de Présidente de la Cinquième réunion des États parties, la Thaïlande entend s'engager totalement pour atteindre les objectifs de la Convention, c'est-à-dire le déminage, l'assistance aux victimes, la destruction des stocks et l'universalisation de cet instrument.

L'universalisation de la Convention est un moyen très important pour mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent des civils innocents et sans défense. La Thaïlande œuvre avec les pays partageant ses idées et d'autres acteurs

pour propager l'idée que la question des mines antipersonnel n'est pas simplement une question humanitaire mais également une question de développement ayant d'énormes incidences socio-économiques et des conséquences négatives pour les pays et les régions touchés.

Le déminage est une entreprise extrêmement ardue exigeant une main-d'œuvre et des ressources financières importantes. C'est pourquoi des efforts concrets et une plus grande participation des acteurs intéressés sont nécessaires. À cette fin, la Thaïlande coopère étroitement avec la Mission de mobilisation des ressources établie par la Convention à l'effet de rechercher de nouvelles sources de financement, notamment auprès des institutions financières internationales. Dans le cadre de cette action, Son Excellence M. Surakiart Sathirathai, ministre des affaires étrangères thaïlandais, en sa qualité de Président de la Cinquième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, a rencontré M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, à Washington, le mois dernier, pour étudier la possibilité d'une coopération entre la Banque mondiale et l'action communautaire contre les mines. Les deux parties ont convenu que la question des mines antipersonnel n'est pas simplement une question humanitaire mais également une question de développement. M. Wolfensohn a, en outre, réaffirmé le plein appui de la Banque mondiale à l'action contre les mines.

La Première conférence d'examen des États parties à la Convention interdisant les mines, qui doit se tenir à Nairobi le mois prochain, sera un nouveau jalon pour ceux qui souhaitent un monde exempt de ces explosifs. La Conférence examinera les progrès réalisés depuis l'établissement de la Convention et, surtout, définira la future orientation de la Convention. La Thaïlande espère que le Sommet de Nairobi débouchera sur des résultats concrets et un plan d'action qui permettra d'éliminer totalement les mines antipersonnel.

L'année dernière, la Thaïlande a joué le rôle de coordonnateur du projet de résolution, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Lorsque l'Assemblée s'est prononcée sur ce sujet, le projet de résolution a été largement appuyé par les États membres et a été adopté par 153 votes, et pas moins de 145 auteurs. Nous sommes reconnaissants à

tous les États Membres qui ont parrainé et appuyé le projet de résolution. Cette année, la Thaïlande est heureuse, une fois encore, d'assumer le même rôle. Nous espérons sincèrement que le projet de résolution présenté cette année bénéficiera d'un parrainage encore plus large et recevra l'aval des États Membres.

Je terminerai en évoquant la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Première Commission. À cet égard, ma délégation souhaite s'associer aux vues du Mouvement des non-alignés sur la résolution 58/41 relative à l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission, adoptée par consensus l'année dernière. La Thaïlande s'était jointe aux auteurs de la résolution car nous pensions qu'elle contribuerait à promouvoir les initiatives ayant pour but de revitaliser l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'il est grand temps de débattre de cette question, conformément aux résolutions 58/126 et 58/316 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation souhaite qu'un débat fructueux s'instaure sur cette question durant la présente session.

Pour terminer, ma délégation tient à renouveler son plein appui aux travaux de la Première Commission auxquels elle s'est engagée à participer activement.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de m'associer aux félicitations adressées à l'ambassadeur De Alba pour son accession à la présidence de la Première Commission. Je voudrais également lui dire de nouveau, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, qu'il peut compter sur la coopération de ma délégation.

L'Ouzbékistan considère que le processus mondial de désarmement et de non-prolifération se trouve aujourd'hui à un tournant. Malheureusement, il est devenu évident que l'existence d'instruments juridiques multinationaux n'est plus un obstacle pour les forces destructrices dans leur désir d'utiliser des armes de destruction massive à des fins criminelles.

Alors que le nouveau siècle commence, nous assistons à une tendance marquée vers un accroissement des activités de groupes terroristes et à une diversification de leurs méthodes et de leurs tentatives d'acquiescer les composants d'armes de destruction massive. Aux problèmes existants sont venus s'ajouter de nouveaux défis liés à une dynamique des progrès scientifiques et techniques et à

l'accès de plus en plus élargi à l'information et à la technologie.

Il convient de reconnaître que, dans les conditions actuelles, les mécanismes permettant de lutter contre la propagation des armes de destruction massive n'en sont qu'au stade de mise au point. Dans ce contexte, ma délégation appuie les objectifs de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité d'empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs, et estime que la mise en œuvre de ses dispositions pourrait, dans une grande mesure, réduire cette menace.

L'Ouzbékistan est convaincu que, pour trouver une solution aux problèmes actuels de sécurité mondiale, il convient de donner la plus haute priorité à l'ordre du jour régional. Selon nous, seuls des progrès échelonnés allant de la sécurité régionale à la sécurité internationale peuvent contribuer efficacement à maintenir la sécurité et la stabilité dans le monde. L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale constituerait une percée importante à cet égard. À notre avis, cette mesure renforcerait le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et réaffirmerait le caractère indéfini du Traité. Cette initiative était l'une des premières actions conjointes des États d'Asie centrale en vue de créer un mécanisme de sécurité régionale.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général Kofi Annan et au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, pour l'attention personnelle qu'ils ont portée à cette initiative. Nous apprécions vivement l'aide apportée aux pays d'Asie centrale par le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, sous la direction de M. Tsutomu Shiguri.

Nous nous félicitons de la volonté démontrée par les cinq puissances nucléaires de participer à l'étude de cette question et nous espérons qu'à l'avenir elles manifesteront la même attitude constructive lorsque nous élaborerons une position consolidée pour les pays de notre région.

Pour la République d'Ouzbékistan, le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et une base pour de nouvelles initiatives en matière de désarmement général et complet à l'échelon mondial. Malgré l'absence de résultats satisfaisants à la troisième session du Comité

préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, nous espérons néanmoins que les travaux de la Conférence aboutiront à des résultats positifs, notamment aux décisions et recommandations nécessaires pour nous permettre d'orienter nos futures activités vers l'instauration de la paix et de la sécurité.

Le Président assume de nouveau la présidence.

L'Ouzbékistan a été l'un des premiers pays à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Selon nous, l'entrée en vigueur de cet important instrument permettra de résoudre les problèmes liés à l'interdiction et à la prévention de la propagation des armes nucléaires, en améliorant l'environnement de notre planète, en renforçant la sécurité et la stabilité régionale et mondiale, et en encourageant la coopération internationale dans le domaine des utilisations nucléaires à des fins pacifiques. À cet égard, nous appelons de nouveau les pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité d'agir aussi rapidement que possible et, ce faisant, de contribuer à rendre irréversibles le processus de non-prolifération et de renforcement des contrôles internationaux.

La Première Commission est l'une des instances où les États Membres peuvent procéder à des échanges de vue et travailler ensemble à l'instauration de la paix et de la sécurité mondiales. Nous sommes confiants en sa capacité à s'adapter pour relever les nouveaux défis et menaces. C'est pourquoi nous appelons les délégations à faire tous leurs efforts pour réformer la Première Commission afin d'assurer son fonctionnement efficace.

M. Al-Khasawneh (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à exprimer la solidarité de mon pays à l'Égypte, pays frère, à la suite des lâches attentats terroristes perpétrés dans les villes égyptiennes de Taba et Nuweiba. Nous espérons que Dieu tout-puissant gardera l'Égypte en paix, et nous exprimons nos sincères condoléances à toutes les victimes de ces actes.

Monsieur le Président, avant d'en venir à mon intervention, je voudrais vous adresser mes félicitations pour votre élection. Je suis certain que vos capacités et votre expérience mèneront les travaux de la Première Commission au succès et nous aideront à atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Ma délégation exprime également ses

félicitations à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et à son Département pour leurs efforts inlassables. Nous tenons à souligner notre intention de leur apporter notre plein appui afin de contribuer méthodiquement à atteindre notre important objectif commun de rendre notre planète plus sûre, plus stable et plus pacifique.

La présente session de la Première Commission se déroule à un moment où la question de la réforme et de la revitalisation des travaux de l'Organisation est au premier rang des préoccupations de toutes les délégations, dans toutes les Commissions. La réforme et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale auront inévitablement une incidence sur ceux de la Première Commission. À cet égard, ma délégation souhaite s'associer aux orateurs qui l'ont précédée pour souligner combien il est important que le dialogue actuel portant sur la réforme prenne en compte la rationalisation des travaux de la Première Commission. La méthode et les objectifs de rationalisation des travaux de la Commission devraient être clairement définis et reposer sur notre souhait de rendre plus efficaces nos travaux et ceux de l'Organisation et de mettre à sa disposition les ressources dont elle a besoin pour jouer un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales afin d'être en accord avec les nobles buts et principes de la Charte.

Ma délégation est préoccupée par l'incapacité de la Conférence du désarmement, pour la septième année consécutive, à obtenir des résultats substantiels et par l'impossibilité de la Commission du désarmement à se mettre d'accord sur les questions de son ordre du jour, aux termes de la résolution 58/65 de l'Assemblée générale. L'importance de la Première Commission se trouve sans conteste accrue en raison des échecs répétés de la Conférence du désarmement à Genève et de la Commission du désarmement, à New York. À cet égard, dans le processus de rationalisation des travaux de la Première Commission nous ne devons pas nous permettre d'être amenés – volontairement ou de bonne foi – à une situation similaire à celle qui a conduit à l'échec regrettable que connaissent les autres instances de désarmement.

Je tiens à souligner le plein appui de ma délégation aux efforts destinés à réformer et rationaliser les travaux de l'Assemblée en général, et ceux de la Première Commission en particulier, afin de promouvoir réellement les travaux de notre Commission dans les domaines du désarmement,

notamment du désarmement nucléaire, et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation espère que nous aurons tous la volonté politique nécessaire pour continuer à renforcer la sécurité internationale grâce à des initiatives touchant au désarmement et à la revitalisation des différents mécanismes de désarmement.

Ma délégation attend avec intérêt la tenue de la Conférence d'examen de 2005 des parties au Traité sur la non-prolifération (TNP). Nous espérons que les positions exprimées durant cette conférence s'inspireront du climat ayant prévalu durant la Troisième session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2005, tenue au printemps 2004 à New York. À cet égard, nous saluons le travail du Président du Comité préparatoire.

Mon pays est conscient du danger imminent découlant de la prolifération des armes de destruction massives et des technologies connexes. Notre propre expérience et nos souffrances nous font malheureusement connaître les dangers de la prolifération des armes de destruction massive et appréhender le fait qu'elle pourraient tomber aux mains de groupes terroristes. La ferme position de mon pays se fonde sur son rejet déterminé de toutes les formes de terrorisme, quelles que soient leurs causes et leurs origines et quels qu'en soient leurs auteurs. Il y a quelques mois, nous avons dû faire face à une conspiration terroriste à l'aide d'armes de destruction massive, qui aurait pu provoquer la mort de milliers de personnes innocentes. Heureusement, grâce à notre ferme détermination de lutter contre le terrorisme international et grâce aussi à la grande efficacité des services de sécurité jordaniens, nous avons pu découvrir et stopper cette conspiration – l'un des nombreux cas que mon pays a réglés avec succès. C'est pourquoi la Jordanie se félicite de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dont le but est de combler les lacunes qui existent dans d'autres conventions internationales relatives à la non-prolifération et pourraient rendre possible l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs ou des entités non étatiques ou par des groupes terroristes.

Cependant, ma délégation tient à souligner, une nouvelle fois, que l'un des meilleurs moyens d'empêcher que des armes de destruction massive ne tombent aux mains de groupes terroristes et d'acteurs non étatiques serait d'élaborer une convention internationale complète sur cette question. Un tel

instrument éviterait également l'utilisation des résolutions du Conseil de sécurité en lieu et place des traités internationaux, seule expression réelle de la volonté collective de tous les États.

En fait, la garantie idéale contre toute prolifération des armes nucléaires repose sur l'élimination complète de ces armes. Je tiens à souligner l'importance de cette question car les armes nucléaires sont le principal fléau auquel nous devons faire face. Ma délégation espère que la Conférence d'examen du TNP de 2005 donnera lieu à d'importantes initiatives sur la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, conduisant à un instrument juridique international contraignant aux termes duquel tous les États dotés d'armes nucléaires s'engageront à ne pas utiliser leurs armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes.

De plus, de l'avis de ma délégation, il est important que la prochaine Conférence d'examen du TNP se penche sur le déséquilibre découlant de la non application de la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Le TNP n'a été prorogé indéfiniment qu'après l'adoption de cette résolution particulière. Le déséquilibre évident et le fait que cette résolution n'ait pu être appliquée résultent du refus d'Israël d'adhérer au TNP. C'est pourquoi nous demandons à Israël de devenir partie à cet instrument, de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA), et d'ouvrir ses installations à l'inspection, en application de la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Mon pays a ratifié toutes les conventions internationales interdisant les armes de destruction massive et leurs vecteurs. Ma délégation espère que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrera prochainement en vigueur.

Ma délégation est également consciente du danger que constituent les armes légères et le lien symbiotique existant entre l'absence de législation et de règles internationales sur ces armes, d'une part, et le trafic dont elles font l'objet du fait de la criminalité organisée et du commerce illégal de drogues, d'autre part. C'est pourquoi mon pays est favorable à une

convention internationale sur le marquage et le traçage de telles armes.

M. Wagaba (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs qui l'ont précédée pour vous féliciter de votre accession à la présidence des travaux de la Commission de l'Assemblée générale à sa présente session. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que sous votre direction la Commission mènera à bien ses travaux. Nous sommes également reconnaissants à l'ambassadeur Jarmo Sareva pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la Commission durant la dernière Assemblée générale. De même, nous tenons à exprimer nos remerciements à l'ambassadeur Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour ses observations avisées à l'ouverture des débats de la Commission.

La menace que posent les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, constitue le plus grand défi à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes découragés par l'absence constante de progrès tangibles dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. L'impossibilité du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) à trouver, lors de sa troisième session, un accord sur des recommandations de fond et un ordre du jour témoigne de l'énorme travail qui reste encore à accomplir pour faire avancer l'ordre du jour de la non-prolifération et du désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur du fait que les États dont la ratification est nécessaire n'ont toujours pas fait cette démarche. Ma délégation estime que le Traité est un instrument vital dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, et demande aux États intéressés de le ratifier sans tarder. En attendant, nous demandons le maintien du moratoire sur les essais nucléaires.

Le terrorisme sous ses diverses formes continue à semer mort, mutilation et destruction de biens dans le monde. C'est le fléau de notre époque. C'est pourquoi il est plus urgent que jamais d'éliminer les armes de destruction massive avant qu'elles ne tombent aux mains de terroristes stupides qui ont déjà, par leurs

actes, démontré qu'il voulaient les utiliser à des fins dévastatrices. Ma délégation demande donc à tous les États de ratifier ou, s'ils ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques afin d'assurer leur application universelle.

Dans le domaine des armes classiques, l'Ouganda tient à souligner les effets dévastateurs sur le tissu politique, économique et social des pays dans le monde, notamment des pays en développement, de la propagation d'armes légères dans ces pays. Ces armes ont semé le chaos et le désordre en raison de la facilité de les acquérir et de leur utilisation aveugle. C'est pourquoi nous nous félicitons du travail qui se poursuit pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite de ces armes. Nous saluons notamment l'ouverture, cette année, des débats du Groupe de travail à composition non limitée sur les armes légères. Nous estimons que le résultat des efforts du Groupe de travail contribuera grandement à freiner la propagation de ces armes.

À cet égard, je mentionnerai la prochaine Conférence internationale dans la Région des Grands Lacs qui doit se tenir le mois prochain à Dar es Salam, Tanzanie. Cette conférence doit, entre autres, se saisir du problème lié aux énormes quantités d'armes dont disposent des acteurs non étatiques depuis la fin des conflits dans la région. Ma délégation demande à la communauté internationale non seulement d'appuyer la convocation de la conférence mais également d'apporter un appui politique et financier aux programmes relatifs à la démobilisation, au désarmement et à la réinsertion des ex-combattants. Cet appui contribuerait grandement à consolider la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Les dépenses militaires mondiales, après avoir été quelque peu réduites à la fin de la guerre froide, ont recommencé à augmenter, au rythme annuel de 5 %. Inversement, le montant de l'assistance officielle au développement fournie par les pays développés aux pays en développement diminue régulièrement. En outre, les pays en développement éprouvent des difficultés à faire entrer leurs produits dans les marchés à économie industrielle. Cette situation duale a aggravé les conditions de sous-développement et de pauvreté dans les pays en développement. Ces conditions, en retour, nourrissent l'insécurité et le conflit. C'est pourquoi il est urgent de réexaminer la relation entre le désarmement et le développement.

Ma délégation se félicite du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement (A/59/119), et attend avec intérêt qu'il soit examiné par la Commission.

Enfin, l'Ouganda est préoccupé par l'échec de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, deux importantes instances consacrées au désarmement, à entamer tout travail de fond en raison de l'absence d'accord, respectivement, sur un programme de travail et sur un ordre du jour. Nous espérons que ces organes pourront surmonter ces obstacles sans retard et reprendre leur travail de fond.

M. Del Rosario Caballos (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois dans le débat général de la Première Commission, je tiens à vous dire notre satisfaction de vous voir à la tête des travaux de notre Commission. Par votre intermédiaire, nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Comme le représentant du Brésil s'est déjà exprimé au nom du Groupe de Rio, auquel nous avons l'honneur d'appartenir, nous aborderons simplement quelques questions sur lesquelles nous souhaiterions être entendus.

En premier lieu, le phénomène du terrorisme sous des formes relativement nouvelles ne respectant ni frontières ni accords internationaux appelle à des réactions concertées. Par conséquent, il est important de renforcer tous les mécanismes de soutien aux efforts communs car les conséquences du terrorisme n'épargnent personne. C'est pourquoi il est urgent de renforcer tous les instruments en place relatifs à la maîtrise des armements dans toutes ses dimensions, compte tenu du fait qu'aucun pays, même petit, n'est à l'abri des menaces apparues au début du vingt-et-unième siècle.

Il existe d'autres menaces, peut-être plus subtiles mais également tangibles, et qui ont un pouvoir explosif tout aussi important, je veux parler de la faim, de l'extrême pauvreté et de l'incapacité de nombreux pays à faire face à ces menaces en raison de pressions internes et externes. La faim et l'extrême pauvreté sont des sources de conflit.

L'utilisation de l'énergie nucléaire est un point de discorde au sein des instances internationales et dans les relations entre États. Diverses conventions

réglementent son utilisation. L'une d'elles a trait aux effets sur les populations et l'environnement que peut avoir le transport de déchets radioactifs à travers des régions particulièrement sensibles. L'économie de la République dominicaine dépend en grande partie du tourisme. Afin de progresser dans cet important domaine de développement, nous devons disposer d'eau potable. Si nos côtes n'étaient pas endommagées par la radioactivité, nous pourrions améliorer grandement une situation devenue critique. Cette préoccupation est partagée grandement notre situation critique du moment. Cette préoccupation est partagée par tous les pays des Caraïbes. Nous espérons que la communauté internationale saura être vigilante pour garantir l'application des mesures de sécurité relatives au transport de matières radioactives et de déchets dangereux, établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation maritime internationale, et qu'elle fera en sorte que ces normes complétant ces mesures soient adoptées.

Ma délégation s'intéresse particulièrement aux mesures telles que les garanties contre la pollution du milieu maritime, l'échange d'informations sur les itinéraires choisis, la communication de plans d'intervention en cas de sinistre, l'engagement de récupérer les matières déversées, la décontamination des régions touchées et la mise en place d'un mécanisme et de règles efficaces en matière de responsabilité en cas de sinistre.

Un autre domaine auquel mon pays attache une importance particulière est celui de la sûreté et la sécurité de la population et sa relation avec le commerce illicite des armes légères. Lorsque nous examinerons chacune de ces questions, nous évoquerons les dangers que posent la criminalité organisée et les nouvelles méthodes criminelles, différentes des méthodes traditionnelles; je pense entre autres au blanchiment d'argent, au trafic de drogues et aux enlèvements.

La situation actuelle dans nombre de nos pays constitue une menace toujours plus grande à la stabilité de certains États. Conscient de cette réalité, le Gouvernement de la République dominicaine s'efforce de mener à bien la lourde tâche d'améliorer les instruments susceptibles de garantir la sûreté et la sécurité publiques dans les domaines de la prévention du crime et de la modernisation de la justice et de la police nationales.

Pour cette raison, nous tenons à apporter notre appui sans réserve au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et à l'adoption d'un instrument international sur le traçage de ces armes.

Comme il l'a toujours fait, mon pays continuera de participer de son mieux aux travaux de la Commission afin d'aider à instaurer une paix durable.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nul doute que vos qualités diplomatiques permettront à la Commission de mener à bien ses travaux. Je tiens également à exprimer ma gratitude à M. Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour l'action qu'il mène pour promouvoir la cause du désarmement au sein du système des Nations Unies.

La menace et le danger que font planer la mise au point et la prolifération des armes de destruction massive demeurent une source de préoccupation réelle pour la communauté internationale. La Première Commission assume la responsabilité solennelle de se pencher sur ces préoccupations et de poursuivre ses efforts pour renforcer l'interdiction mondiale de ces armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. L'adhésion universelle aux trois principaux instruments juridiques interdisant les armes de destruction massive, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, devrait avoir rang de haute priorité dans l'ordre du jour du désarmement mondial.

Dans ce contexte, il est décevant de constater l'impossibilité de parvenir à un accord sur un projet de document portant sur le fond et la forme de la Conférence d'examen du TNP de 2005. Il s'agit là d'un échec de nos efforts visant à atteindre les objectifs définis dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Le peu d'empressement de certains États dotés d'armes nucléaires à respecter pleinement les 13 mesures concrètes agréées sur le désarmement nucléaire continue de compromettre le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2005.

Qui plus est, les nouveaux plans d'un des États dotés d'armes nucléaires pour fabriquer des mini-armes nucléaires utilisables et les millions de dollars

consacrés à la recherche et au développement dans ce domaine remettent en jeu l'avenir du désarmement nucléaire. C'est pourquoi les efforts éventuels d'autres États dotés d'armes nucléaires pour maintenir l'équilibre en suivant la même voie, pourraient engendrer une nouvelle ère de la course aux armements et avoir des incidences négatives sur la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2005, notamment sur la question des garanties de sécurité négative.

Dans ce même domaine, 30 années après l'adoption de la résolution 3263 (XXIX) de l'Assemblée générale, proposée à l'initiative de l'Iran, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, aucun progrès n'a été réalisé en direction de la création de cette zone en raison de la politique intransigeante d'Israël. Au mépris des nombreux appels de la communauté internationale, par le biais des résolutions de l'Assemblée générale et du document final de la Conférence d'examen du TNP, le refus d'Israël de répondre aux préoccupations inhérentes à son programme clandestin d'armes nucléaires, représente pour nous un grand défi.

De plus, il est regrettable que le droit inaliénable des États parties au TNP aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique soit nié ou contesté. Comme d'autres membres du TNP, l'Iran estime que la recherche et la mise au point de technologies nucléaires à des fins pacifiques font partie de son droit inaliénable et, de ce fait, a investi d'importantes ressources humaines et financières dans ce domaine. En même temps, comme il a été dit maintes fois, les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ne font pas partie de notre doctrine de défense, non seulement en raison de notre attachement aux obligations que nous avons contractées au titre du TNP et d'autres conventions pertinentes mais, également, pour un simple calcul stratégique.

Mon pays, en tant qu'un des premiers États parties au TNP, est déterminé à exercer son droit à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme consacré dans l'article IV du Traité. Nous nous sommes également engagés à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour démontrer la nature pacifique de notre programme et de placer nos réacteurs et leurs composants sous les garanties de l'AIEA.

Dans ce contexte, la République islamique d'Iran a choisi, en tant que moyen de confiance efficace, de signer le Protocole additionnel à l'accord de garanties de l'AIEA et de le mettre en œuvre volontairement, avant même sa ratification par notre parlement. Nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération avec l'AIEA jusqu'à ce que toutes les questions en suspens soient définitivement réglées.

Nous saluons et appuyons les efforts en cours de la communauté internationale à l'égard du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons également de la poursuite des négociations au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites, sous la présidence de l'ambassadeur Thalmann. La République islamique d'Iran, en tant que pays touché par la menace du commerce illicite des armes légères et notamment par son lien avec le trafic de drogues, continue d'appuyer les initiatives des Nations Unies pour combattre et éliminer cette menace. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Groupe de travail, en janvier 2005, qui doit poursuivre des négociations sur un tel instrument.

Sur la question des missiles sous tous ses aspects, le deuxième Groupe d'experts gouvernementaux, malgré le dur labeur de ses membres et de son Président pour établir un consensus n'a pas été en mesure de mener à bien son rapport.

Cette situation nous incite à travailler avec plus de sérieux, plus de dévouement et une meilleure préparation pour traiter de cette question si importante pour l'avenir. Néanmoins, nous devons reconnaître que nos initiatives à cet égard ne sont que le début d'un long processus et qu'elles ne porteront leurs fruits que si nous abordons la question en toute bonne foi et avec une attention ciblée. À cette fin, il convient de redoubler d'efforts pour faire progresser la question des missiles dans le cadre des Nations Unies et afin de forger les conditions pour un avenir meilleur et plus sûr.

Il est convenu d'améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement des Nations Unies. À cet égard, notre action devrait viser à la réalisation des objectifs communs du désarmement et de la maîtrise

des armements. Il est regrettable que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations en matière de désarmement, demeure paralysée. L'impasse apparemment sans issue dans laquelle se trouve le programme de travail de la Conférence du désarmement a empêché cet important organe des Nations Unies de fonctionner correctement et de continuer à contribuer à la réalisation des aspirations légitimes de la communauté internationale en matière de désarmement. Toutefois, nous saluons les récentes initiatives, bien que de portée limitée, d'encourager les États membres de la Conférence du désarmement à entamer les débats de fond.

L'un des événements décevants de 2004 a été l'impossibilité de la Commission du désarmement d'arrêter les points de son ordre du jour pour une période triennale. Alors que le mandat de la Commission est parfaitement défini par la décision 52/492 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, et aux termes de laquelle le désarmement nucléaire doit continuer à figurer à l'ordre du jour de la Commission, certains États membres se sont efforcés de fournir une nouvelle interprétation de la décision de l'Assemblée générale. Toutefois, les États du Mouvement des non-alignés, tout en faisant preuve de la plus grande souplesse dans leurs contre-propositions, estiment que le désarmement nucléaire, en tant que plus haute priorité de la communauté internationale, doit continuer à figurer à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. À notre avis, des efforts soutenus doivent être faits pour éviter que la Commission ne connaisse le même sort que la Conférence du désarmement.

Le fonctionnement effectif de la Première Commission a été relancé à la suite de l'adoption de deux importantes résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses méthodes de travail. À cet égard, l'amélioration des méthodes de travail de la Première Commission devrait permettre de renforcer son rôle en contribuant davantage à la paix et à la sécurité. Il y a un certain nombre de domaines dans lesquels les États membres peuvent contribuer à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission. À cet égard, il convient de citer notamment l'élection du Président et des autres membres du Bureau au moins trois mois avant la session de la Commission afin de permettre des consultations ciblées, la tenue de débats plus interactifs sur la base d'un programme et d'un format élaborés au

cours de consultations officieuses entre le Bureau et les États membres, la présentation des projets de résolution de façon plus concise et plus concrète, en limitant au maximum les alinéas du préambule quand cela est approprié, le caractère biennal ou triennal des questions de l'ordre du jour, et la tenue de consultations officieuses plus nombreuses, avant et pendant les débats de la Commission pour faire avancer la discussion sur les projets de résolution déjà présentés ou devant être présentés à la Commission.

Monsieur le Président, pour terminer je tiens à vous exprimer notre enthousiasme et notre empressement à travailler avec vous et avec les autres délégations pour nous acquitter au mieux de l'important mandat qui nous a été confié.

M. Dube (Botswana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est certaine que votre riche expérience nous sera d'une grande utilité alors que nous nous saisissons des questions du désarmement, de la paix et de la sécurité internationales. Soyez assuré de notre appui et de notre coopération sans réserve. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation partage les préoccupations en raison de la gravité des circonstances liées à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. L'échec de la Conférence du désarmement à trouver un accord sur un programme de travail constitue, selon nous, un dangereux précédent pour l'ordre du jour du désarmement. Nous appelons toutes les parties intéressées à mettre rapidement fin à cette impasse car la vie de millions d'êtres humains dans le monde dépend de notre aptitude à trouver des solutions aux problèmes nucléaires qui se posent à l'échelle internationale afin de progresser vers une sécurité collective.

L'échec de la Conférence du désarmement a également eu des incidences négatives sur les travaux de la Commission du désarmement et du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005. Nous demandons instamment à ceux qui ont entravé les progrès dans le seul but de protéger d'étroits intérêts nationaux de rejoindre la communauté internationale dans la lutte menée pour débarrasser la

planète des armes de destruction massive et des armes classiques.

Le Botswana continue de se conformer aux principes des traités et conventions internationaux relatifs aux armes de destruction massive auxquels nous sommes partie. À ce jour, nous avons adhéré au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques.

Nous demandons à tous les États de respecter le TNP et de se conformer à tous les articles de cet instrument ainsi qu'aux 13 mesures agréées en matière de désarmement nucléaire. De plus, nous nous associons à ceux qui pensent que les États non dotés d'armes nucléaires doivent obtenir des garanties contre toute attaque de la part d'États dotés de ces armes. C'est pourquoi nous demandons à la Conférence du désarmement de faciliter la démarche vers l'établissement d'un instrument international contraignant à cet égard.

En l'absence d'accord international, le concept de zones exemptes d'armes nucléaires doit être vigoureusement encouragé et étendu. Nous saluons la ratification par Madagascar et la Guinée équatoriale du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, le Traité de Pelindaba, qui compte aujourd'hui 19 adhérents. Nous demandons instamment aux nations africaines qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité de le faire dans les meilleurs délais pour que nous puissions enregistrer l'adhésion de 28 États, nombre requis pour l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba.

Ma délégation accorde la plus haute importance aux deux questions jumelées des armes légères et des mines antipersonnel. Ces deux classes d'armes classiques représentent un danger encore plus grand pour la région africaine. Des millions de personnes ont été – et continuent d'être – mutilées par ces armes modestes et peu détectables. Le Botswana est partie à la Convention interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous espérons que les débats de la Première conférence d'examen permettront de renforcer la position africaine commune sur les mines antipersonnel adoptée récemment à New York. Pour répondre à cette menace comme il convient, il est de la plus haute importance d'étudier de façon ciblée et unie les défis existant dans ce domaine. Cependant, le

Botswana estime qu'il ne suffit pas de traiter uniquement du déminage dans les zones touchées et de l'assistance aux victimes. Nous renouvelons notre appel à une interdiction complète de la production, du stockage, de l'exportation et de l'emploi des mines antipersonnel. Ces armes sont à rejeter de la même façon que les armes nucléaires.

Nous souscrivons également au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette fin, nous continuerons de participer aux activités du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites.

Ma délégation a lu avec intérêt le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel, ainsi que le rôle futur des Nations Unies à cet égard.

Nous avons, notamment, constaté avec satisfaction que ce document évoque la nécessité d'investir moins de ressources humaines et financières dans les dépenses militaires et davantage dans l'effort en cours pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Botswana partage cette vue, qui a toujours guidé notre processus de planification du développement.

Le rapport souligne également, à juste titre, le lien entre la sécurité, le désarmement et le développement. La sécurité y est décrite, en fait, comme le troisième pilier de la relation entre le désarmement et le développement. En effet, l'absence de sécurité peut être causée par des situations non militaires, tels l'instabilité économique, les problèmes de santé, la dégradation de l'environnement, l'insuffisance de ressources et les violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux.

Nous rendons hommage à l'ambassadeur Rivas pour ses efforts inlassables en sa qualité de Président du Groupe, et l'assurons de notre appui à son projet de résolution de principe sur la relation entre le désarmement et le développement.

Pour terminer, ma délégation espère que les débats sur le désarmement et la sécurité internationale

au sein de la Commission permettront d'enregistrer des progrès dans ce domaine. Nous sommes prêts à y contribuer.

M. Gaspard Martins (Angola) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Grâce à vos qualités, nous sommes certains que vous conduirez avec compétence les travaux de la Commission et les mènerez à une heureuse conclusion. Je tiens également à vous assurer, ainsi que le Bureau, de mon plein appui et j'espère que nous pourrons enfin traiter au mieux les questions très importantes qui sont au cœur de ce débat international.

La République d'Angola, qui est récemment sortie d'un conflit prolongé, est très inquiète des menaces croissantes contre la paix et la sécurité causées par l'existence des armes de destruction massive, et notamment des armes nucléaires. Le nombre de pays capables de produire des armes nucléaires et de rendre opérationnels des programmes de telles armes et de leurs vecteurs continue d'augmenter, d'où la nécessité d'un effort concerté au niveau international pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

Une coopération multilatérale est le moyen le plus approprié et le plus efficace d'empêcher le trafic et la production d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs matériels connexes. À cet égard, l'Angola salue chaleureusement la décision de la Libye d'interrompre ses programmes d'armes de destruction massive.

Les instruments internationaux approuvés par la communauté internationale pour lutter contre la production et le commerce illicite des armes légères, de munitions et d'autres matériels connexes sont des outils précieux dans notre recherche de la paix. En fait, ils font écho aux préoccupations non seulement des États mais aussi des peuples qui sont les seuls à connaître et à subir, quotidiennement, les effets directs et cruels de ces instruments de mort qui détruisent les infrastructures sociales et économiques, mutilent et tuent d'innocentes victimes et apportent misère, souffrance et chagrin à des millions de personnes qui devraient pouvoir vivre en paix.

Il est établi que, en 2001, 1,6 trillions de pièces de munitions ont été fabriquées au niveau mondial – soit deux balles par habitant de la planète. La

prolifération des armes légères est un phénomène insidieux, l'un de ceux qui ont été au centre des préoccupations gouvernementales compte tenu de son lien étroit avec les guerres civiles meurtrières, la déstabilisation politique et la criminalité internationale organisée.

La Déclaration de Bamako, qui traite de la position commune africaine sur la prolifération et le commerce illégal des armes légères, à laquelle l'Angola a souscrit et qu'il appuie pleinement, constitue la base de l'action de mon Gouvernement pour lutter contre ces pratiques nuisibles. Un comité national a été créé par le Gouvernement angolais et des mesures juridiques ont été prises pour soutenir et suivre les actions du Gouvernement dans ce domaine.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention d'Ottawa, est le résultat d'efforts menés au niveau international par les États et organisations en réaction à la perte de nombreuses vies innocentes chaque jour dans le monde.

En tant qu'État partie à la Convention, l'Angola participe à tous les efforts visant à détruire et à éliminer ces armes aux niveaux national, régional et international. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la Position africaine commune sur les mines terrestres.

L'Angola, situé dans la partie du continent la plus lourdement touchée par ce fléau, a fait du déminage une priorité de sa politique nationale. Il est très reconnaissant à ses 20 partenaires, à savoir les organisations non gouvernementales internationales et nationales incluses dans le réseau éducatif en vue de prévenir les accidents dus aux mines. Ces accidents ont physiquement mutilé plus de 150.000 personnes pour lesquelles des projets concrets doivent être menés à bonne fin pour permettre leur réinsertion dans la société.

Pour terminer j'ajouterai que 7 millions de mines sont encore disséminés en Angola. Pour traiter ce problème, un effort important et coordonné de la part de la communauté internationale est absolument nécessaire. Pour mon Gouvernement, cette question est d'une haute priorité et nous pensons qu'une coopération internationale devrait continuer à aider à la mise en œuvre de notre programme destiné à libérer l'Angola du fléau des mines terrestres.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation croate et en mon nom, je vous présente mes félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui de ma délégation. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

La Croatie s'associe à l'intervention faite, lors de notre deuxième séance, par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Nous souscrivons pleinement à son analyse des graves menaces et défis auxquels nous devons faire face et appuyons les propositions d'actions concrètes destinées à les contrecarrer.

La Croatie a bien enregistré les appels lancés pour raccourcir les interventions, dans le souci de rendre plus efficaces les travaux de la Première Commission et, dans un cadre plus large, de revitaliser l'Assemblée générale. Nous avons adopté la pratique consistant à distribuer les interventions complètes par écrit, une présentation orale étant réservée aux points saillants, plus particulièrement au cours du débat général de l'Assemblée générale à sa présente session.

Toutefois, nous sommes également sensibles à l'argument selon lequel la Première Commission demeure la seule instance multilatérale où tous les pays, y compris les plus petits, peuvent, une fois par an, faire connaître leurs priorités en matière de désarmement. C'est là un domaine plein de belles promesses dont, toutefois, la concrétisation se fait attendre. À cet égard, je donnerai un bref aperçu des questions les plus importantes et d'un intérêt particulier pour la délégation croate et des principes dont la portée justifie qu'ils soient rappelés régulièrement jusqu'à leur application universelle.

Selon nous, seul un multilatéralisme effectif fondé sur la primauté du droit peut offrir une réponse adéquate aux défis internationaux complexes et aux menaces auxquels le monde doit faire face aujourd'hui. Si des armes de destruction massive tombaient aux mains de terroristes cela créerait une situation sans précédent et potentiellement destructrice pour l'humanité tout entière. C'est pourquoi nous devons continuer à accroître notre appui aux accords multilatéraux juridiquement contraignants et à renforcer leurs mécanismes de vérification.

Ces dernières années, la Croatie a pris de nombreuses mesures pour lutter contre la prolifération

des armes de destruction massive, de leur composantes et de leurs vecteurs. Mon pays a raffermi sa législation nationale en matière d'exportation et a continué à renforcer ses institutions au niveau interministériel tout en augmentant sa participation aux efforts de non-prolifération aux niveaux international et régional.

La Croatie appuie le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques et s'aligne sur l'Union européenne pour explorer les possibilités d'établir une relation entre les Nations Unies et le Code. En outre, nous reconnaissons la tâche importante du Comité établi au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont l'objet est de maîtriser la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques.

De même, la Croatie attend des résultats concrets de la prochaine Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et ce malgré le processus préparatoire inefficace et l'absence d'un ordre du jour agréé. Il ne suffit pas de combler les lacunes des régimes multilatéraux existants, encore faut-il accentuer nos efforts pour assurer l'application de ces instruments au niveau mondial.

La Croatie a toujours appuyé l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes satisfaits de constater que le nombre des ratifications nécessaires restant à concrétiser est tombé à 11, et nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de tenir compte de l'appel lancé lors de la récente réunion ministérielle sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue à New York, de signer et de ratifier ce traité le plus rapidement possible. Bien que les moratoires nationaux sur les essais nucléaires soient utiles, seul un mécanisme universel peut offrir une protection réelle contre une possible dévastation causée par les essais nucléaires.

La Croatie reste un État touché par les mines, même si le problème de la contamination par ces explosifs décroît progressivement dans mon pays. D'ailleurs, grâce aux efforts conjoints des autorités gouvernementales et du nombreux personnel qui travaille sur le terrain aux opérations de déminage, et grâce à la généreuse assistance internationale, la Croatie devrait être débarrassée des mines d'ici à 2009. Je voudrais rappeler que mon pays est prêt à accueillir, en 2005, la Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui succédera directement au Sommet de

Nairobi, sur un monde exempt de mines. Ce sera une occasion d'organiser, pour la première fois, une réunion des États parties en Europe du Sud-Est, région qui est encore fortement contaminée par les mines antipersonnel et qui n'a jamais eu la possibilité d'abriter une réunion de cette importance consacrée aux mines. La Croatie se félicite de l'adoption du Protocole sur les vestiges d'explosifs de guerre et espère, à cet égard, mettre le point final à sa procédure de ratification d'ici la fin de cette année.

Pour ce qui est des armes légères, je voudrais informer la Commission que la Croatie en est à la dernière étape des procédures internes nécessaires à la ratification du Protocole relatif aux armes à feu à la Convention des Nations Unies sur les organisations criminelles transnationales. Ce processus devrait également être achevé à la fin de l'année.

Pour terminer, je tiens à m'associer à ceux qui ont constamment reconnu le rôle salubre de la société civile dans le domaine du désarmement. Les organisations non gouvernementales exercent une pression sur les Gouvernements individuels pour qu'ils prennent les mesures nécessaires en matière de désarmement. En outre, l'écho lucide qu'ils donnent de nos débats dans les instances internationales, notamment à la Première Commission, peut stimuler les initiatives pour sortir de l'impasse et, en définitive, faire avancer le programme de désarmement multilatéral.

M. Meléndez-Barahona (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par la délégation du Brésil au nom du Groupe de Rio, et à celle de la délégation du Chili à l'appui du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques.

Il convient de souligner que les objectifs de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales demeurent une priorité pour la communauté internationale et notamment pour El Salvador qui a été marqué par les crises survenues en Amérique centrale, notamment par celle qui l'a frappé directement dans les années 1980. Ce conflit a eu de graves conséquences pour mon pays de même qu'il a eu des retombées

internationales, entre autres la participation d'acteurs extérieurs, tels que les Nations Unies, dans la recherche d'une solution politique au problème.

Cette priorité est régulièrement affirmée dans les déclarations et discours mais, dans la réalité, les aspirations et le désir de paix et de sécurité des nations tendent à passer au second plan en raison de la primauté des intérêts stratégiques et politiques des Puissances grandes et moyennes. Cette situation empêche la réalisation d'accords qui créeraient un climat international propice au désarmement général et permettraient de transférer les ressources consacrées aux armements à la promotion du développement et du progrès des peuples, notamment des peuples moins développés.

La situation dont je parle devient de plus en plus difficile, non seulement en raison de la persistance des graves problèmes structurels dans les domaines économique, politique et social que nous n'avons pas été capables de résoudre au cours des ans, mais également en raison de l'apparition de nouveaux défis tels que la criminalité transnationale organisée et le terrorisme international, avec sa menace de recourir aux armes de destruction massive. Ces éléments pris dans leur ensemble compromettent davantage encore la fragile stabilité de l'ordre international et, étant donné leur caractère mondial, nécessitent l'élaboration d'un nouveau modèle de sécurité fondé sur la sécurité collective et un multilatéralisme ouvert, démocratique et responsable.

À l'évidence, un consensus existe pour reconnaître que les structures de notre organisation mondiale fournissent les instances de négociations appropriées pour réaliser des accords permettant de faire avancer le processus du désarmement en ce qui concerne les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et les armes classiques, notamment les armes légères et les mines antipersonnel qui, à notre avis, constituent une menace immédiate et réelle étant donné les énormes dommages qu'elles causent dans nos sociétés.

C'est pourquoi il est essentiel que les pays producteurs et exportateurs d'armes non seulement adoptent davantage de mesures effectives et drastiques mais également, ce qui est plus important, fassent preuve de volonté politique et prennent des décisions contribuant à la réalisation du désarmement général et complet.

Durant le présent débat général, nous avons suivi attentivement les interventions des délégations et avons constaté qu'un accord très large se dégage en ce qui concerne la situation internationale et les dangers, risques et menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité mondiales. De même, un consensus existe pour dénoncer les actes et situations traduisant ou intégrant des politiques unilatérales qui bafouent le multilatéralisme ainsi que les politiques nationales contraires aux intérêts communs, aux aspirations et aux objectifs de l'humanité, et qui souvent défient les arrangements internationaux en faveur d'un monde plus sûr.

Le non respect des engagements pris de faire des efforts systématiques et progressifs pour appliquer les 13 mesures concrètes du TNP, l'absence de progrès dans l'application des mesures de désarmement adoptées en 2000, les États qui défient le régime de non-prolifération, le peu d'optimisme concernant l'élaboration de recommandations pour la Conférence d'examen du TNP de 2000, la non-application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'absence de progrès et la stagnation de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, l'absence d'accords précis et concrets sur les engagements relatifs au processus d'élimination complète des arsenaux nucléaires et aux nouvelles mesures en matière de maîtrise des armements, tous ces éléments font que l'avenir de la sécurité paraît très incertain.

Nous sommes fermement convaincus qu'un monde plus sûr pour les générations présentes et futures ne peut être instauré que grâce au respect des engagements internationalement concertés et leur mise en œuvre concrète, dont l'objectif final doit être l'élimination des armes de destruction massive et l'adoption de nouvelles mesures pour assurer une maîtrise efficace et une réduction des armes classiques.

Enfin, nous exprimons notre appui à toutes les initiatives pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des travaux des Nations Unies, notamment ceux de la Première Commission. C'est pourquoi nous soutenons le projet de résolution présenté cette année sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. À cet égard, nous tenons à indiquer clairement que nous faisons une distinction entre l'importance et la portée des objectifs de ce projet de résolution d'une part, et ceux des textes relatifs aux progrès et aux résultats dans la mise en

œuvre des décisions de la Commission. La délégation salvadorienne estime que l'efficacité des organes de désarmement des Nations Unies, notamment de la Première Commission, doit être évaluée principalement à l'aune de l'application de nos résolutions, ce qui nécessite une plus grande volonté politique de la part des États ainsi qu'une coopération et une solidarité plus étroites pour atteindre les objectifs du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge, conformément à la résolution 45/6 du 16 octobre 1990.

M. Paclisanu (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Cette année, la session de la Première Commission se tient à un moment où le monde semble toujours plus préoccupé par les effets meurtriers et destructeurs des armes. Cette préoccupation est liée aux événements que nous apprenons chaque jour par les médias et à l'appréhension que nous avons lorsque nous apprenons l'ampleur des actes de violence terrifiants rendus possibles par l'accès aisé aux armes et aux technologies qui peuvent être abusivement utilisées à des fins hostiles. La plupart des aspects du problème ont des ramifications internationale, c'est pourquoi la Première Commission, selon nous, a un rôle essentiel à jouer pour élaborer un programme d'action décisif aux niveaux international, régional et national. Des contrôles adéquats sur la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'utilisation des armes sont indispensables pour défendre le droit humanitaire international, les droits de l'homme et protéger les populations civiles contre les actes de terrorisme. Les enjeux ne sauraient être plus importants ni la nécessité d'une action internationale plus urgente.

Les priorités du Comité international de la Croix Rouge – (CICR) se fondent sur le Programme d'action humanitaire adopté par les États parties aux Conventions de Genève à la 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, tenue en décembre dernier. Ces priorités comprennent des contrôles renforcés en matière de transfert d'armes, notamment d'armes légères, la ratification et la mise en œuvre rapides du nouveau Protocole à la Convention sur certaines armes classiques relative aux vestiges d'explosifs de guerre, l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres et un résultat fructueux de sa première

conférence d'examen qui doit se tenir à Nairobi, la prévention de toute utilisation abusive des sciences de la vie à des fins hostiles et l'assurance que tous les États mettent en place des mécanismes internes pour vérifier la légalité de nouvelles armes et méthodes de guerre.

Nous voyons chaque jour, sur le terrain, d'innombrables civils qui souffrent, année après année, des conséquences de l'acquisition facile d'armes légères et de munitions par des forces qui agissent au mépris des normes du droit humanitaire international ou des droits de l'homme. Cependant, toutes ces armes trouvent leur origine dans des États parties à la Convention de Genève et tombent aux mains de ceux qui violent ces normes par ce qu'il n'existe pas de contrôle strict sur les transferts. Conscients de ces faits, les États ayant participé à la 28^e Conférence internationale ont reconnu que leurs responsabilités actuelles de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire comportent l'obligation de renforcer les contrôles sur les armes disponibles et d'évaluer jusqu'à quel point tout acheteur potentiel est capable de respecter ce droit.

Ces engagements devraient se concrétiser par une mise en œuvre accrue de tous les aspects du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères avant la réunion biennale d'examen de 2005 et par le renforcement des lois et politiques nationales sur les transferts d'armes. Il convient également d'accorder une plus grande attention à la démobilisation et au désarmement dans les situations d'après conflit et à la destruction de quantités importantes d'armes en excédent actuellement en circulation. Bien que le nombre et la diversité des initiatives dans ce domaine soient encourageants, l'amélioration de la situation des civils dans les zones de tension dans le monde n'est pas encore évidente.

Le CICR encourage les États à conclure le plus rapidement possible les négociations en cours sur les mesures permettant aux États de procéder efficacement au traçage des armes légères et de leurs munitions. C'est là un élément essentiel d'une politique de transfert d'armes responsable, qui aidera à empêcher ceux qui violent le droit humanitaire international d'acquiescer de telles armes. Nous encourageons également la Première Commission à donner mandat à un groupe d'experts pour mettre au point des propositions portant sur un système international de contrôle des courtiers en armes. Les rapports successifs

des Nations Unies ont condamné le rôle de courtiers en armes sans scrupules qui sapent les efforts menés au niveau international pour mettre fin aux violations actuelles du droit humanitaire international et des droits de l'homme. Le succès des efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies et un futur système de marquage et de traçage sont non seulement complémentaires mais peuvent également dépendre de la garantie que des courtiers en armes n'agiront pas – comme c'est souvent le cas aujourd'hui – en marge du droit national et international. Le CICR est convaincu que les États ne doivent pas perdre de temps à cet égard et que le travail en matière de courtage doit être poursuivi parallèlement à d'autres efforts.

Le coût humain des vestiges d'explosifs de guerre continue à s'élever avec chaque conflit. La charge représentée par le déminage continue de croître beaucoup plus rapidement que les ressources disponibles. Face à ce défi, le CICR félicite les États parties à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qui ont adopté, en novembre dernier, un nouveau Protocole sur les vestiges d'explosifs de guerre. Ce protocole fournit une ordonnance destinée à prévenir et à remédier aux problèmes causés par les munitions non explosées et abandonnées. Pour les nombreux États qui ne sont pas encore parties à la Convention, l'adoption du Protocole en démontrerait l'importance d'avoir une instance apte à traiter les besoins humanitaires urgents et les problèmes causés par l'utilisation des armes.

L'amendement relatif à la portée de l'application de la Convention de 2001 couvrant les conflits armés non internationaux, a été une mesure importante en faisant de la Convention un instrument pertinent dans le cas de conflits comme ceux qui prédominent aujourd'hui. Nous demandons à tous les États parties de ratifier l'amendement le plus rapidement possible. En outre, nous prions tous les États qui n'adhèrent pas encore à la Convention et à ses cinq Protocoles de le faire en 2005, vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de cet important instrument. Nous attendons également avec intérêt de débattre avec les délégations du nouveau Protocole sur les vestiges d'explosifs de guerre, lors de la réunion d'information organisée par la délégation des Pays-Bas le 19 octobre.

Le Sommet de Nairobi sur un monde exempt de mines, qui doit se tenir fin novembre, sera un moment important pour la Convention sur l'interdiction de

l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette Première conférence d'examen pourra confirmer que la Convention est l'un des très rares succès acquis récemment dans le domaine de la maîtrise multilatérale des armements. Depuis l'ouverture de la Convention à la signature des dirigeants politiques du monde entier, en 1997, 143 États en sont devenus parties. Trente-sept millions de mines antipersonnel ont été détruites par les États parties qui ont fourni plus de 1,2 milliard de dollars pour le déminage, et d'importantes opérations de déminage sont en cours dans la plupart des États touchés. Plus important encore, le nombre des victimes de mines à l'échelle mondiale a diminué et, dans plusieurs pays touchés, il a été considérablement réduit.

Néanmoins, des efforts accrus seront nécessaires pour que toutes les promesses de la Convention soient tenues car l'échéance de 2009 approche, et une attention plus soutenue devra être portée aux besoins des victimes de mines tout au long de leur vie. À cet égard, le CICR se félicite du nouvel engagement de tous les États, lors de la 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant rouge, à l'égard de l'objectif de l'élimination complète des mines antipersonnel. Cet objectif pourrait être atteint plus aisément par la rapide adhésion à la Convention d'Ottawa des États qui n'en sont pas encore parties. Nous encourageons tout ceux qui peuvent y adhérer avant le Sommet de Nairobi de le faire. Nous demandons également à tous les États parties d'être représentés à Nairobi au niveau politique le plus élevé possible.

À la 28^e Conférence internationale de la Croix Rouge et du Croissant rouge, les États se sont également engagés à mener des actions pour « protéger l'humanité contre l'empoisonnement et la propagation délibérée de maladies ». Les risques d'une utilisation à des fins hostile des progrès effectués dans le domaine des sciences de la vie, joints à l'absence d'accord au niveau international quant à la façon de réagir à de tels risques, peuvent saper les interdictions anciennes et modernes contre l'emploi d'armes biologiques et chimiques.

Au cours de l'année dernière, le CIRC a invité différentes institutions scientifiques et des instituts industriels à débattre des questions soulevées dans son appel sur la biotechnologie, les armes et l'humanité. L'empressement manifesté par la plupart de ceux que

nous avons contactés pour examiner ces questions importantes et leurs propres responsabilités en matière de prévention, a été encourageant.

Avec un certain nombre de chercheurs, le CIRC prépare également un ensemble de directives et d'informations pratiques à l'intention des responsables des sciences de la vie. Cela stimulera, espérons-le, les travaux relatifs aux codes de conduite qui seront menés en 2005 par le groupe d'experts des États parties à la Convention sur les armes biologiques. Nous poursuivrons également notre dialogue avec les États sur la question de savoir comment et à quel moment une déclaration au niveau ministériel sur la prévention d'une utilisation hostile des progrès dans le domaine des sciences de la vie pourrait appuyer nos efforts dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques.

Comme nous l'avons dit au début, il est urgent d'appliquer un contrôle approprié des armes, munitions et technologies y relatives. Face aux souffrances actuelles causées par la violence armée et les dangers naissants que nous avons décrits, nous invitons tous les États présents dans cette salle à surmonter leurs divergences, comme ils l'ont fait à la 28^e Conférence internationale de la Croix Rouge et du Croissant rouge, afin d'édifier un avenir où la dignité des civils et des combattants, même en temps de guerre, sera protégée sur la base du droit international humanitaire en vigueur.

Le Président (*parle en espagnol*) : Deux délégations ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, le nombre d'interventions dans l'exercice du droit de réponse de toute délégation à une séance donnée doit se limiter à deux par question. La première intervention dans l'exercice du droit de répondre sera limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite des observations du représentant de la Corée du Sud.

La menace à la paix qui existe sur la péninsule coréenne provient de forces extérieures, notamment des États-Unis, qui, depuis plus de 50 ans, maintiennent des troupes importantes équipées d'armements nucléaires en Corée du Sud ainsi que de la politique en faveur de l'indépendance des autorités

sud-coréennes. En ce moment même, toutes sortes d'équipements de guerre perfectionnés sont déployés à l'intérieur et autour de la Péninsule coréenne et ciblées sur la République populaire démocratique de Corée à des fins d'attaques nucléaires préventives.

La situation politique et militaire critique existant à l'intérieur et autour de la Péninsule coréenne prouve, une fois encore, qu'il est normal que la République populaire démocratique de Corée ait concentré des forces dans un but de légitime défense, pour empêcher la guerre et maintenir la paix dans la Péninsule coréenne.

En ce qui concerne les programmes d'uranium enrichi, la République populaire démocratique de Corée, à maintes reprises, a affirmé nettement qu'elle ne disposait pas de tels programmes. Un point c'est tout. Ma délégation demande plutôt à la Corée du Sud de révéler au grand jour ses propres programmes nucléaires clandestins menés depuis longtemps sous le parapluie nucléaire des États-Unis.

M. Lew (République de Corée) (*parle en anglais*) : Après avoir écouté ce que vient de dire le représentant de la Corée du Nord, je répondrai nous ne sommes pas d'accord avec son interprétation des expériences scientifiques incluant du matériel nucléaire menées récemment par un groupe de scientifiques de la République de Corée.

Comme l'a dit clairement notre ministre des affaires étrangères au cours du débat général, il s'agit d'expériences isolées faites en laboratoire par quelques scientifiques en leur propre nom. Ces expériences n'avaient rien à voir avec un programme d'armes nucléaires.

En outre, bien que la République de Corée dispose de la sixième plus grande industrie d'énergie civile au monde, nous n'avons aucune installation d'enrichissement ou de retraitement. Malgré les contraintes économiques impératives qui nous amènent à réduire notre dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire importée, nous nous abstenons volontairement, conformément à notre politique, de posséder des installations d'enrichissement ou de retraitement.

La recherche scientifique à des fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, comme chacun le sait, fait partie intégrante du droit garanti à toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au titre de l'article IV de ce traité. Bien que les expériences en question auraient dû être menées avec l'autorisation adéquate de mon Gouvernement, et déclarées à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en temps opportun, la quantité de matériel nucléaire utilisée était trop minime pour avoir la moindre conséquence en matière de prolifération.

De plus, la révélation de ces activités de recherche résulte de la détermination politique de mon Gouvernement d'accepter les nouvelles normes de garanties établies dans le Protocole additionnel à l'accord de garanties de l'AIEA, au titre duquel nous avons déclaré toutes nos activités nucléaires passés, jusqu'au niveau d'expériences scientifiques incluant des milligrammes d'unités, et avons ainsi rectifié toute négligence involontaire dans le cadre de nos obligations de faire rapport. Aucun doute ne devrait donc subsister quant au ferme engagement de mon Gouvernement à l'égard des normes mondiales de non-prolifération.

Comme chacun le sait, la République de Corée a été, et demeure, fermement attachée à la non-prolifération nucléaire et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous coopérons pleinement avec l'AIEA. Nous espérons que cette question sera élucidée lorsque le rapport du Directeur général de l'AIEA sera présenté à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, en novembre 2004. Nous sommes prêts à régler cette question en toute transparence et coopération.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je me permets de rappeler à toutes les délégations qu'il est très important de respecter la nouvelle échéance pour la présentation des projets de résolution, à savoir mercredi 13 octobre, à 14 heures. Les délégations qui sont en mesure de présenter des projets de résolution avant cette date voudront bien le faire. Cela faciliterait le travail de traduction et de distribution.

La séance est levée à 18 h 5.